



SocramBanque

2025

RAPPORT ANNUEL





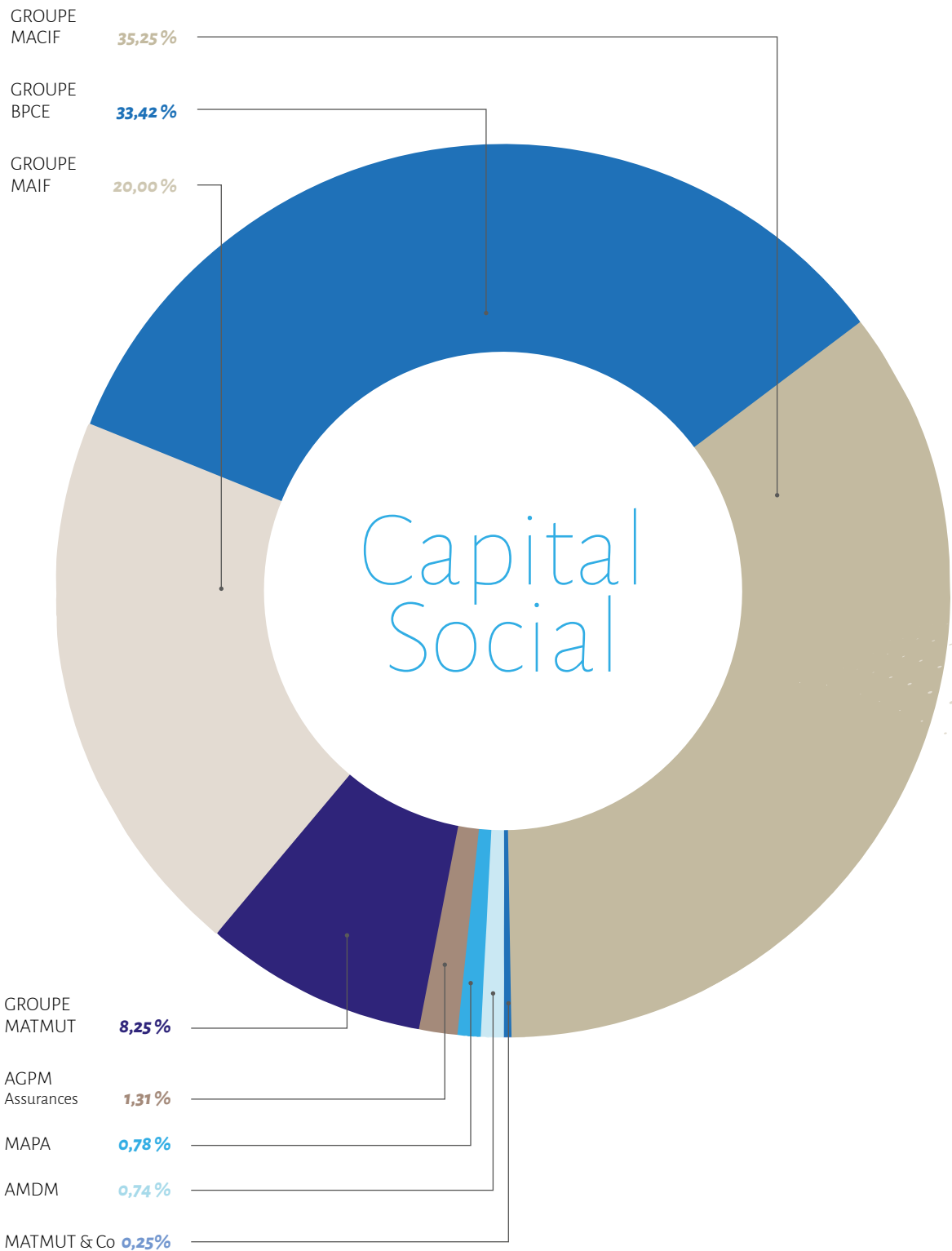


Sommaire



Socram Banque	4
Conseil d'administration	6
Direction	8
Extrait du Rapport de Gestion	10
Rapport sur le gouvernement d'entreprise	26
Bilan consolidé	34
Compte de résultat consolidé	37
Annexe aux Comptes consolidés	38
Rapport des Commissaires aux comptes	58
Résolutions	62

Socram Banque





Actionnaires

AU 1 ^{ER} JANVIER 2026	Nombre d'actions détenues
GROUPE MACIF	1 233 742
GROUPE BPCE	1 169 700
GROUPE MAIF	700 004
MATMUT	288 750
AGPM ASSURANCES	45 693
MAPA	27 328
AMDM	26 024
MATMUT & Co	8 750
AUTRES	9
Total	3 500 000

Conseil d'administration

au 1^{er} janvier 2026



Administrateurs

Pascal MICHARD

Président du Conseil d'Administration

• GROUPE MACIF

Mutuelle Assurance des Commerçants et Industriels de France

Représentée par Odile EZERZER, Directrice Finance Epargne, Macif

Rémi CERDAN

Administrateur Macif

Jérôme MARCEL

Administrateur Macif

Luca HAIDARI

Directeur Finance, Risque, Stratégie et Performance, Aéma

• GROUPE BPCE

BPCE

Représentée par Thierry MIRANDE, Directeur Assurance des Emprunteurs, Groupe BPCE

Daniel SPITZKI

Directeur Contrôle de Gestion Stratégie Groupe, Groupe BPCE

• GROUPE MAIF

Mutuelle d'Assurance des Instituteurs de France

Représentée par Arnaud COURDESSES, Administrateur, Maif

Hélène N'DIAYE

Directrice Générale Adjointe en charge de la Direction Assurances de Personnes, DATA et Actuariat Produit, Maif

Milène GREHAN

Directrice Participations stratégiques, M&A et Financement, Maif

• GROUPE MATMUT

Mutuelle Assurance des Travailleurs Mutualistes

Représentée par Virginie LE MEE, Directrice de la Coordination Stratégique Finance et Risques, Matmut

Matmut & Co

Représentée par Tristan de LA FONCHAIS, Directeur Général Adjoint, Matmut & Co

• AGPM ASSURANCES

Assurance Générale de Prévoyance Militaire

Représentée par Ugo MARINELLI, Directeur Financier et Technique, AGPM

• MAPA

Mutuelle d'Assurance des Professions Alimentaires

Représentée par Vincent LOIZEIL, Directeur Général, MAPA

• AMDM

Assurance Mutuelle des Motards

Représentée par Patrick JACQUOT, Président-Directeur Général, AMDM

Censeurs

Nicolas GOMART

Directeur Général, Matmut

Jocelyn CHARLIER

Directeur de la Distribution et Relations Sociétaires, Macif

Comités spécialisés du conseil d'administration

- **COMITÉ D'AUDIT ET DES RISQUES**

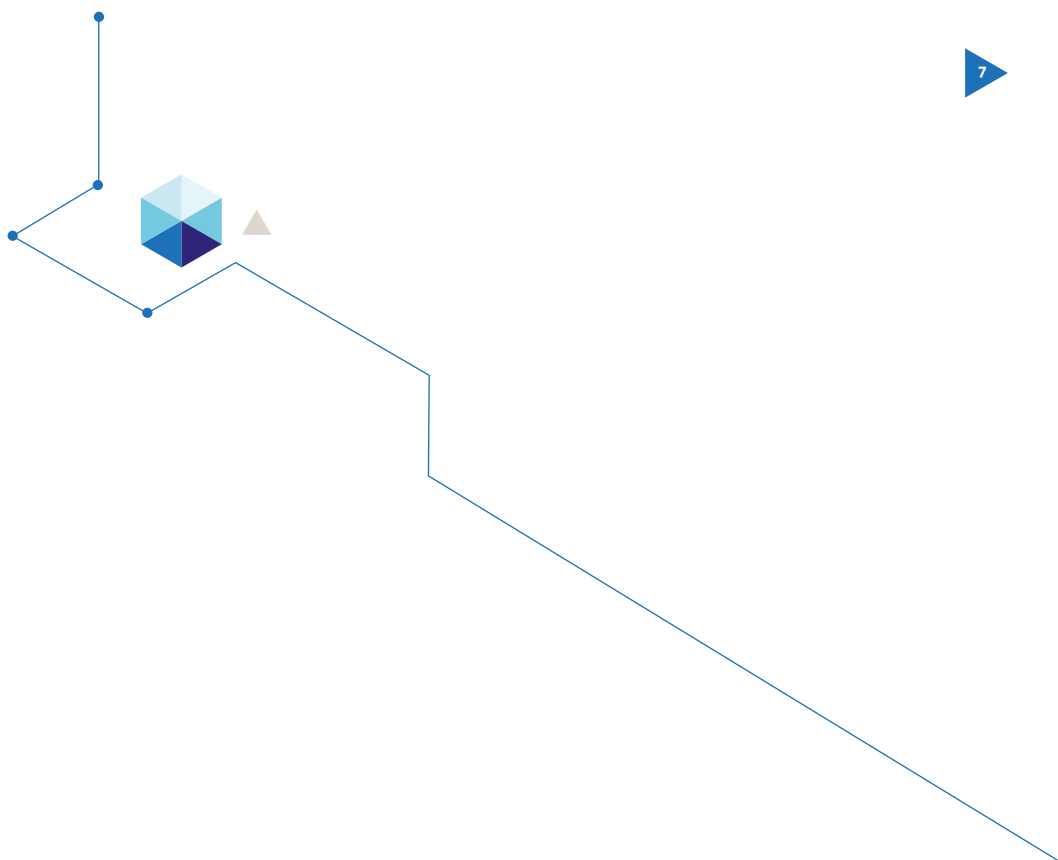
Daniel SPITEZKI
Président

Odile EZERZER
Milène GREHAN
Virginie LE MEE

- **COMITÉ DES RÉMUNÉRATIONS**

Nicolas GOMART
Président

Patrick JACQUOT
Rémi CERDAN
Arnaud COURDESSES



Direction

au 1^{er} janvier 2026

Dirigeants effectifs

au sens de l'article L511-13 du Code Monétaire et Financier

Philippe MOULAY

Directeur Général

Pierre LETORET-LAMARE

Directeur Général Délégué / Directeur Finance,
Comptabilité et Pilotage Économique

Comité de direction

Philippe MOULAY

Directeur Général

Pierre LETORET-LAMARE

Directeur Général Délégué / Directeur Finance,
Comptabilité et Pilotage Économique

Jean-Marcel CHESNEAU

Directeur Systèmes d'Information

Fabrice DALLET

Directeur Juridique, Risques et Conformité

Bertrand JEGU

Directeur Développement et Expérience Client

Nadège DUPRIEZ-BENTO

Directrice Ressources Humaines et Service Généraux

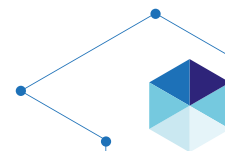
Yann MARCHAND

Directeur Audit Interne

Isabelle PREDIAL

Directrice Relations Clients et Opérations Bancaires

Données clés



2025

2024

Dossiers de crédits réalisés dans l'année	49 363	51 471
Ouverture de livrets bancaires dans l'année	3 064	4 141
Clients	310 444	352 454
Crédits en portefeuille (encours global)	180 980	184 260
Comptes à vue en portefeuille	554	32 437
Livrets bancaires en portefeuille	71 964	92 124
Encours comptes à vue et livrets bancaires	447 M€	796 M€
Encours de prêts global	1 328 M€	1 356 M€
PNB consolidé	44,45 M€	39,09 M€
Résultat net consolidé	1,29 M€	0,23 M€



Extrait du rapport de Gestion 2025

Mesdames, Messieurs,

Nous vous avons convoqués en Assemblée générale ordinaire, conformément aux dispositions de la loi et des statuts de notre Société, pour vous rendre compte des opérations réalisées au cours de l'exercice 2025, soumettre à votre approbation les comptes arrêtés au 31 décembre 2025. Les convocations prescrites vous ont été régulièrement adressées et tous les documents et pièces prévus par la réglementation en vigueur ont été tenus à votre disposition dans les délais légaux.

Lors de sa séance du 10 mai 2023, le Conseil d'administration a adopté son Règlement intérieur. Ce Règlement vient préciser les modalités de fonctionnement du Conseil (convocations, feuilles de présence, rôle du président dans l'organisation des débats, votes, procès-verbaux...), notamment dans le cadre des réunions à distance.

Nous vous présentons ci-dessous le rapport de gestion commun aux comptes sociaux et aux comptes consolidés.

● **Activité de la société**

● **CONTEXTE MACROÉCONOMIQUE**

Un contexte économique fragile

L'année 2025 s'inscrit dans un contexte économique français encore marqué par des équilibres fragiles. Après plusieurs années de tensions inflationnistes, l'économie évolue dans un environnement de croissance modérée. La croissance de l'économie française devrait s'établir autour de 0,9 %, essentiellement portée par les dépenses publiques et l'investissement des ménages.

La baisse progressive de l'inflation a contribué à une stabilisation du pouvoir d'achat, mais la consommation des ménages demeure prudente, influencée par les incertitudes économiques, politiques et géopolitiques. Sur l'année 2025, la BCE a baissé quatre fois son principal taux directeur (taux de dépôt BCE) pour l'amener à 2 %.

Dans ce contexte économique atone et incertain, les taux se sont stabilisés à compter du deuxième trimestre avec une légère remontée constatée en fin d'année 2025.

Concernant l'épargne réglementée, l'année 2025 aura connu une période de récession des taux servis qui passent de 3 % pour le Livret A par exemple à 1,70 % en fin de période.

Le marché automobile français

Dans ce contexte économique, le marché de l'automobile français montre un ralentissement en 2025 avec une baisse des immatriculations globales VN/VO.

Les immatriculations de véhicules particuliers neufs s'établissent à 1,63 millions de véhicules, en baisse de 5 % par rapport à 2024 (c/-3% en 2023).

Après une année 2024 étale, l'année 2025 affiche une légère reprise en Europe mais reste stable en France. Concernant les ventes de véhicules neufs,



la transformation du marché se confirme vers plus de véhicules hybrides et électriques (54 % des véhicules vendus en Europe en 2025) mais qui peine à trouver sa place du fait du renchérissement des prix d'acquisition.

Avec 5,4 millions d'immatriculations sur l'année 2025 les acquisitions de véhicules d'occasion ont légèrement progressées (+0,8 % sur un an) mais reste en deçà des niveaux de 2020 ; 2021 étaient autour de 5,5 millions à 6,0 millions d'immatriculations annuelles.

Pour les structures adhérentes à l'Association des Sociétés Financières, les financements par crédit classique d'automobiles neuves stagnent à +0,2 % alors que les opérations de location avec option d'achat progressent de +4,2 %, les financements à crédit de véhicules d'occasion affiche un retrait de -15,76 % (-17,6 % en 2024) et la location avec option d'achat sur les véhicules d'occasion connaît une croissance de +22,9 % (C/ +30,4 % en 2024).

● FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE

L'exercice 2025 s'est inscrit dans un environnement encore exigeant, marqué par des équilibres économiques fragiles et des attentes accrues de la part des ménages. Dans ce contexte, Socram Banque a su faire preuve de constance, d'adaptabilité et ses équipes sont restées pleinement mobilisées pour poursuivre les travaux engagés, notamment dans le cadre de son plan stratégique IMPACT : automatisation et simplification des parcours de souscription, évolution des offres ou encore montée en puissance de la nouvelle cellule commerciale au service de l'amélioration du taux de transformation, lancement de la commercialisation de la LOA à grande échelle, ...

L'année écoulée a également été marquée par l'arrivée de nouveaux partenariats commerciaux, venus renforcer et diversifier l'écosystème de Socram Banque. Ils constituent un levier essentiel pour soutenir notre développement et élargir notre capacité à accompagner toujours mieux les projets des clients sur l'ensemble des territoires.

L'exercice 2025 aura aussi été structurant avec la rénovation de notre raison d'être, fruit d'un travail collectif associant les équipes et la gouvernance. Elle affirme clairement notre ambition, notre utilité et les valeurs qui guident notre action au quotidien. Cette raison d'être constitue désormais un cap commun, donnant du sens à nos engagements et orientant

durablement nos choix stratégiques au service de nos partenaires, de nos clients et de la société.

Socram Banque poursuit également ses travaux visant à réduire son empreinte carbone et tendre vers de meilleures pratiques, à respecter les normes et obligations en matière d'ESG (Environnement, Social et Gouvernance), notamment par la révision de sa politique d'achats.

● ACTIVITÉ DE SOCRAM BANQUE

Dans ce contexte économique, avec une croissance hésitante et une confiance des ménages au plus bas, Socram Banque affiche une résilience dans ses résultats en limitant les impacts de la baisse de la consommation.

L'ACTIVITÉ CRÉDIT

La production de Socram Banque a baissé de 4,1 % par rapport à 2024 en termes de crédits octroyés (avec 49 363 dossiers) et de 2,6 % en termes de fonds mis à disposition qui ressortent à 511 M€.

Encours

Socram Banque comptait, à la clôture de l'exercice, 180 980 crédits en cours pour un montant de 1 327 523 K€, en recul de 2,1% en montant par rapport à fin 2024.

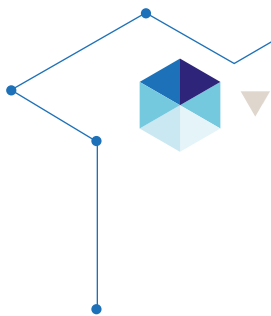
LES ACTIVITÉS COMPTES À VUE ET ÉPARGNE BANCAIRE

Dans un contexte de gestion extinctive de l'activité de compte à vue, le portefeuille comprend au total 72 518 comptes ou livrets, en recul de 42 % au regard de 2024, pour un encours en valeur de 447 millions d'euros à la fin de l'exercice.

Portefeuille à fin d'exercice	2025	EN %	2024	EN %
Comptes à vue	554	0,8 %	32 437	26,0 %
Livrets et comptes d'épargne	71 964	99,2 %	92 124	74,0 %
TOTAL	72 518	100 %	124 561	100 %

Solde fin de mois - fin d'exercice (K€)	2025	EN %	2024	EN %
Comptes à vue	4 850	24,2 %	192 963	24,2 %
Livrets et comptes d'épargne	442 221	75,8 %	603 058	75,8 %
TOTAL	447 071	100 %	796 021	100 %

* Données de gestion au 31/12/2025



La politique financière et le refinancement

La gestion financière de Socram Banque a pour objectif principal de contribuer à sécuriser les ressources et les emplois financiers découlant des activités de l'établissement en assurant l'équilibre entre l'obtention des meilleures conditions et les objectifs de sécurité, de solvabilité et de rentabilité.

Sa déclinaison a pour fonction de sécuriser la continuité des opérations, le maintien des marges et des revenus de l'entreprise et non de se livrer à des opérations d'arbitrage ou spéculatives dans le seul but de réaliser des gains financiers en dehors de l'activité statutaire de l'entreprise.

Elle est déterminée en fonction de l'évolution de la structure de son bilan, caractérisée par l'augmentation de l'écart entre les emplois clientèle (augmentation de l'encours crédit) et les ressources clientèle (diminution des dépôts conservés au bilan) en raison de la gestion extinctive des comptes à vue.

Par ailleurs, Socram Banque a formalisé, en 2025, avec ses actionnaires, le renouvellement du protocole de soutien en cas de crise de liquidité pour un montant de 150 M€, à effet du 1^{er} avril 2025 pour une durée de 3 ans.

Les refinancements levés sur les marchés proviennent :

- ▶ D'une opération de titrisation privée initiée en décembre 2023, réutilisée à la fin du rechargement de la titrisation publique de 2024, pour un montant de 240 millions d'euros.
- ▶ De l'émission de titres de taux de marché dans le

cadre du programme de titres négociables à court ou moyen terme pour un montant de 120 millions d'euros.

À la clôture de l'exercice, Socram Banque compte 50 M€ d'emprunts bancaires, 135 M€ de titres de créances négociables ainsi que 541 M€ liés à l'opération de titrisation publique initiée en avril 2024 et de la titrisation privée initiée en 2023.

Refinancement	2025	
	EN K€	EN %
Fonds propres	231 693	16,74 %
Fonds de garantie	45 300	3,27 %
Collecte bancaire	380 781	27,52 %
Emprunts bancaires	50 000	3,61 %
Titres de taux de marché	135 000	9,76 %
Titrisation	540 982	39,10 %
TOTAL	1 383 756	100 %



Au 31 décembre 2025, la structure de refinancement est la suivante :

La politique de gestion des risques

● LE CADRE DU CONTRÔLE INTERNE

Socram Banque a mis en œuvre son dispositif de contrôle interne pour répondre aux exigences de la réglementation bancaire, et notamment à l'arrêté du 3 novembre 2014 mis à jour, ainsi qu'à l'arrêté du 6 janvier 2021 relatif au dispositif et au contrôle interne en matière de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme et de gel des avoirs et d'interdiction de mise à disposition ou d'utilisation des fonds et des ressources économiques.

Ce dispositif, piloté par les instances dirigeantes et intégré aux processus opérationnels, s'organise autour de deux directions, la Direction Juridique, Risques et Conformité et la Direction Audit Interne, avec comme objectif la prévention et la maîtrise des différents risques liés à l'activité de Socram Banque tels que définis par les cadres réglementaires et prudentiels.

LE CONTRÔLE PERMANENT

Conformément à l'article 13 de l'arrêté du 3 novembre 2014 modifié, Socram Banque dispose d'un dispositif de contrôle permanent placé sous la responsabilité de la Direction Juridique, Risques et Conformité dont le directeur est responsable de la fonction gestion des risques, rattaché au Directeur Général.

Les fonctions du contrôle permanent et de vérification de la conformité, deux des quatre fonctions clés du dispositif de contrôle interne sont assurées par le Directeur Juridique, Risques et Conformité.

Socram Banque a défini l'organisation des fonctions concourant à l'exercice du contrôle interne à tous niveaux et pour toutes les unités dans des conditions

garantissant :

- la séparation des tâches entre les unités chargées de l'engagement des opérations et les unités chargées de leur validation / règlement,

- l'existence de deux niveaux de contrôle permanent.

Les missions de contrôle permanent incombant à la Direction Juridique, Risques et Conformité affectées au contrôle permanent sont :

- d'élaborer la cartographie assurant que tous les risques de Socram Banque sont couverts par un dispositif de maîtrise des risques, y compris en incluant les prestations de services externalisées,

- d'assurer le contrôle permanent de la conformité, de la sécurité et de la validation des opérations réalisées,

- de collaborer à la maîtrise d'ouvrage pour la déclinaison des outils informatiques dédiés au contrôle permanent,

- ▶ d'assurer la consolidation des contrôles de premier niveau et la qualité des contrôles réalisés,

- de réaliser et décliner le plan de contrôle de second niveau et les plans d'actions selon les résultats des contrôles,

- de contribuer aux politiques de risques encadrant l'ensemble des risques et le contrôle des activités de l'établissement,

- ▶ d'élaborer les plans d'actions de remédiation du risque de non-conformité,

- d'être une interface avec l'ACPR.

Au global, les résultats de ces contrôles permanents et la détection éventuelle de risques ou de dysfonctionnements font l'objet d'un reporting à la Direction Générale notamment dans le cadre des comités dédiés et donnent lieu, le cas échéant, à la mise en place de plans d'actions permettant la prévention ou la correction des risques identifiés.

LE CONTRÔLE PÉRIODIQUE

Le responsable de la fonction d'audit interne, l'une Le responsable de la fonction d'audit interne, l'une des quatre fonctions clés du dispositif de contrôle interne

est assurée par le Directeur Audit Interne qui est rattachée au Directeur Général.

La mission de la Direction Audit Interne de Socram Banque est d'assurer par un contrôle périodique de 3^{ème} niveau la cohérence et l'efficacité de l'ensemble du système de contrôle interne, selon les dispositions de l'arrêté du 3 novembre 2014 modifié et de l'arrêté du 6 janvier 2021 en matière de lutte contre le blanchiment de capitaux et financement du terrorisme et de gel des avoirs. L'audit interne a pour périmètre toutes les activités de Socram Banque, y compris celles qui sont externalisées.

Ses objectifs prioritaires sont d'évaluer et de rendre compte aux Dirigeants Effectifs et à l'Organe de Surveillance de Socram Banque :

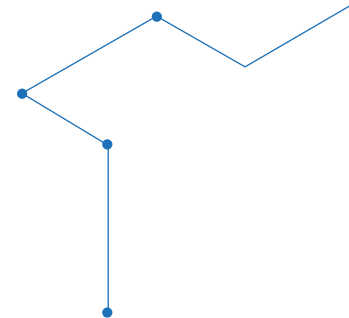
- du niveau de risques effectivement encourus, du respect des procédures, de la conformité des opérations, de l'efficacité et du caractère approprié des dispositifs de contrôle permanent,
- de la cohérence, de l'adéquation et du bon fonctionnement des dispositifs d'évaluation et de maîtrise des risques et du dispositif de contrôle interne,
- du caractère adéquat des processus mis en place pour maîtriser ses activités et gérer ses risques,
- de la mise en œuvre effective des recommandations des missions antérieures et des régulateurs.

Pour remplir sa mission, la Direction Audit Interne établit et tient à jour un inventaire du périmètre d'audit de l'établissement. Elle s'assure que l'ensemble des activités et des risques correspondants est couvert par des audits complets, réalisés selon des cycles dont la périodicité est définie en fonction du niveau de risques global de chaque activité et processus et qui, en tout état de cause, ne peut excéder cinq ans au maximum. Elle a recours à des expertises externes si nécessaire pour participer à la réalisation des missions d'audit.

Le programme annuel de la Direction Audit Interne est validé par le Comité d'audit et des risques.

Les missions de l'audit interne donnent lieu à la formulation de recommandations classées par ordre d'importance, lesquelles font l'objet d'un suivi régulier.

Au cours de l'année 2025, la Direction Audit Interne a réalisé son plan d'audit conformément aux prévisions. Elle a également assuré une restitution de la mise en œuvre des recommandations au Comité d'audit et des risques afin de favoriser, s'il y a lieu, la remontée des alertes à sa destination et en application des dispositions de l'arrêté 3 novembre 2014 modifié sur le contrôle interne.



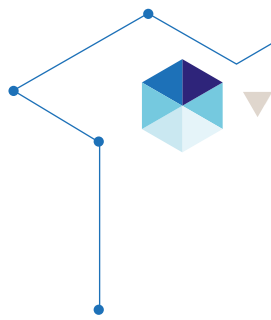
● LE DISPOSITIF DE CONTRÔLE, SURVEILLANCE ET PRÉVENTION DES RISQUES

Dans le cadre de l'organisation de son contrôle interne, Socram Banque définit sa politique de gestion de ses activités et des risques auxquels l'établissement est exposé dans les politiques mentionnées ci-après :

- Politique d'Organisation Générale,
- Politique de Gestion du Dispositif de Contrôle Interne,
- Politique de Gestion de l'Activité Financière et des Risques Financiers,
- Politique de Gestion de l'Activité Crédit et des Risques de Crédit et de Contrepartie,
- Politique de Gestion des Activités et des Risques Opérationnels,
- Politique de Gestion de la Conformité des Activités et du Risque de Non-Conformité.

Conformément aux dispositions des directives CRD4 et de l'arrêté du 3 novembre 2014 modifié relatif au contrôle interne en matière de mesure, de surveillance et de maîtrise des risques, le Conseil d'administration lors de la séance du 07 mai 2024 a nommé le Directeur Juridique Risques et Conformité comme responsable de la fonction de gestion des risques.

Le Plan Préventif de Rétablissement a été mis en place sur le premier semestre 2017 et fait l'objet, depuis, d'une actualisation au plus tous les deux ans.



LES RISQUES DE CRÉDIT ET DE CONTREPARTIE

Dans le cadre de ses activités, Socram Banque est exposée :

- au risque de crédit et de contrepartie : l'activité principale de Socram Banque étant l'octroi de crédit,
- au risque de concentration sur un même groupe de clients : Socram Banque distribue ses produits majoritairement auprès de personnes physiques sociétaires et clients des Mutuelles d'assurance, leurs filiales et leurs salariés.

Chacun de ces risques fait l'objet d'un suivi matérialisé par des reportings permettant de suivre la qualité du portefeuille client (stock et production nouvelle) tant sur l'activité Crédit que sur l'activité Comptes à vue/Épargne bancaire.

Concernant le risque de crédit et de contrepartie, le risque de défaut de la contrepartie est matérialisé par le non recouvrement par Socram Banque des créances portées sur ses clients : crédits ou soldes débiteurs dans le cadre de l'activité Comptes à vue.

Concernant le risque de concentration, Socram Banque évalue son exposition par contrepartie ou groupe de contreparties à un niveau lui paraissant raisonnable, dans le cadre d'une activité par ailleurs réalisée auprès d'une clientèle quasi-exclusivement constituée de particuliers, sur le territoire national et avec des encours moyens unitaires faibles.

En complément des ratios réglementaires, des limites internes sont définies dont le respect fait l'objet d'un suivi avec information auprès des différentes instances.

Sur le plan réglementaire, Socram Banque calcule ses expositions pondérées selon la méthode standard.

LES RISQUES FINANCIERS

Dans le cadre de ses activités financières, Socram Banque est exposée :

- **Au risque de taux**, Socram Banque ayant des opérations de bilan et de hors-bilan à taux fixes et à taux variables.

Afin de respecter l'objectif de gestion du risque de taux, Socram Banque met en œuvre une politique de couverture :

- visant à protéger la marge financière,
- assise sur une approche par bandes de maturité des gaps de taux,
- privilégiant le recours à des swaps payeurs taux fixe.
- **Au risque de liquidité**, Socram Banque peut faire appel aux marchés financiers ou à des partenaires bancaires pour compléter le refinancement de son activité de crédit.

Dans le cadre de sa gestion de la liquidité, Socram Banque a défini conformément à l'arrêté du 3 novembre 2014 modifié :

- le niveau de tolérance de l'établissement au risque de liquidité et les limites afférentes,
- des plans d'urgences : simulations en cas de fermeture temporaire des marchés en tenant compte du protocole de soutien des actionnaires arrivé à échéance en mars 2025 et résigné le 1^{er} avril 2025 pour une durée de trois ans, jusqu'au 31 mars 2028,
- un plan de rétablissement de la liquidité à travers le soutien des actionnaires.
- **Au risque de contrepartie et de concentration**, sur son portefeuille titres, ses engagements de refinancement au moment du tirage et sur les instruments dérivés.

Pour répondre à ce risque, Socram Banque retient, comme contreparties éligibles à ses engagements de refinancement et ses opérations sur instruments dérivés, les établissements bancaires européens sélectionnés selon leur qualité.

- **Au risque de titrisation**, y compris le risque de réputation de façon limitée. En effet Socram Banque réalise des opérations de titrisation (en qualité d'initiateur) qui, une fois mises en place, peuvent être orientées vers des conduits bancaires ou apportées en collatéral auprès de la BCE.

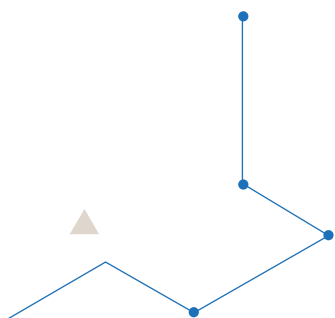
Ces risques font l'objet d'un suivi matérialisé par des reportings permettant de mesurer l'exposition de Socram Banque à ces risques et le respect des seuils et limites définis par l'entreprise.

LES RISQUES OPÉRATIONNELS

Dans le cadre de ses activités, Socram Banque est exposée aux risques opérationnels, de par les opérations quotidiennes de l'établissement. Socram Banque définit son risque opérationnel comme le risque de pertes résultant de carences ou de défauts attribuables à des procédures, personnels et systèmes internes ou à des événements extérieurs.

Dans le cadre des orientations définies sur l'exposition aux risques opérationnels, Socram Banque s'appuie sur :

- **des lignes directrices du pilotage** des prestations de services essentielles externalisées,



- ▶ **des lignes directrices de la gestion du risque informatique** et de la politique de sécurité du système d'information prenant en compte les dispositions du règlement européen DORA entré en vigueur en janvier 2025,
- ▶ **des lignes directrices du dispositif de gestion de continuité**,
- ▶ **des lignes directrices de protection des données** à caractère personnel,
- ▶ **une collecte des incidents** qui permet l'identification des éléments de risque, la quantification de leur criticité et l'adaptation éventuelle de la cotation des risques identifiés dans la cartographie des risques et de leurs plans d'actions.

Ces risques opérationnels font l'objet d'un suivi auprès des différentes instances dans le cadre de reportings ou de points dédiés en fonction des risques relevés.

LES RISQUES DE NON-CONFORMITÉ

Dans le cadre de ses activités, Socram Banque est exposée aux risques de non-conformité, du fait de ses opérations quotidiennes et de son environnement réglementaire.

La définition du risque de non-conformité, telle que retenue par Socram Banque, intègre notamment les mesures de vigilance au regard de la Lutte Contre le Blanchiment et le Financement du Terrorisme (LCB-FT), l'application du dispositif de gel des avoirs de la lutte contre la corruption et le trafic d'influence et le respect des règles de protection de la clientèle, ainsi que des pratiques commerciales.

Sur le volet Conformité : l'avis conformité sur les projets en cours, les nouveaux process et produits, doit être sollicité.

Un dispositif de veille réglementaire est structuré autour de la fonction conformité avec pour objectif une anticipation des évolutions réglementaires, permettant à Socram Banque de s'assurer de leur intégration dans les plans projets.

La politique RSE

Soucieuse de contribuer à un monde plus juste et plus durable, Socram Banque poursuit ses engagements en faveur d'une transition répondant aux enjeux environnementaux, sociétaux, territoriaux et numériques actuels. Sa Charte RSE formalise une démarche globale en lien avec ses valeurs, ses métiers et ses ambitions, guidant ses actions autour de trois axes majeurs :

- ▶ Agir en organisme financier engagé
- ▶ Agir en acteur économique volontaire au sein du territoire
- ▶ Agir en employeur responsable

Avec une progression de son « portefeuille vert » de 24 % en nombre de contrats et de 29 % en montant des encours, Socram Banque maintient en 2025, auprès de ses distributeurs et clients finaux, son action en faveur de la mobilité durable et des travaux de rénovation énergétique.

En parallèle, désireuse de porter une vision responsable sur l'ensemble de sa valeur ajoutée, une charte d'achats responsables a été mise en place afin de clarifier ses attentes vis-à-vis de ses fournisseurs, en plaçant le respect des droits humains, l'éthique des affaires et les enjeux environnementaux au cœur de ses relations contractuelles.

Par ailleurs, dans le cadre de sa démarche en faveur de l'environnement, 2025 marque la première année complète de production électrique grâce à l'installation de ses ombrières photovoltaïques, permettant ainsi d'approcher l'autonomie énergétique en électricité sur l'un de ses sites.

Des actions de sensibilisation auprès des collaborateurs ont également été organisées tout au long de l'année dont notamment la participation de l'entreprise au Challenge Ma Petite Planète qui, au travers de défis à réaliser en groupes, a permis la promotion de l'économie circulaire et du recyclage.

Enfin, l'entreprise poursuit ses engagements sociaux par la déclinaison de l'ensemble des accords modernisés et renégociés l'année précédente et renforce sa démarche en faveur du développement des compétences, de l'égalité professionnelle ou encore de la qualité de vie au travail.

Outre ses responsabilités écologiques, la société réaffirme son implication de proximité. L'exercice 2025 témoigne d'un soutien constant aux acteurs locaux et d'une participation active aux projets structurants du territoire.

De manière plus globale, Socram Banque renforce l'intégration de la RSE au cœur de sa stratégie et de ses pratiques opérationnelles quotidiennes par la poursuite proactive des travaux liés à la norme CSRD et produit son premier rapport sur base volontaire : c'est une volonté d'aligner la performance extra-financière sur les standards de transparence les plus exigeants.

En 2025 et pour la première fois, Socram Banque a publié un rapport de durabilité dans une démarche volontariste.



Comptes

● COMPTES SOCIAUX

MÉTHODE COMPTABLE ET RÉGLEMENTATION

Le nouveau règlement de l'ANC 2023-03 (modifiant le règlement ANC N°2022-06 du 4 novembre 2022) relatif à la modernisation des états financiers, est applicable obligatoirement aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2025.

L'application de ce règlement est sans impact significatif sur les comptes de Socram Banque.

RÉSULTAT

L'exercice 2025 fait ressortir un déficit net de 2 014 292,44 € stable au regard de 2024.

Le résultat social est caractérisé par une hausse du Produit Net Bancaire crédit de part une activité de crédit mieux margée et un refinancement maîtrisé, tempérée par la poursuite du « run-off » des comptes à vue.

Au 31/12/2025, le résultat exceptionnel s'élève à 220 720,10 €, composé principalement de différentes opérations avec la clientèle (trop-perçus, rejets de remboursement ...).

● COMPTES CONSOLIDÉS

PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION

Le périmètre de consolidation comprend les entités suivantes :

- ▶ Socram Banque,
- ▶ Les Sociétés Civiles Immobilières suivantes détenues à 100 % par Socram Banque :
 - SCI du 24 février,
 - SCI du Vieux Colombier,
 - SCI 24/24.

▶ La Sarl Socram Immo détenue à 100 % par Socram Banque dont l'objet social est la location de biens de toute nature et notamment de mobiliers, de matériels informatiques et d'aménagements.

▶ Le Fond Commun de Titrisation (TitriSocram 2024).

● PASSAGE DES COMPTES SOCIAUX AUX COMPTES CONSOLIDÉS

Le passage des comptes sociaux aux comptes consolidés s'analyse ainsi :

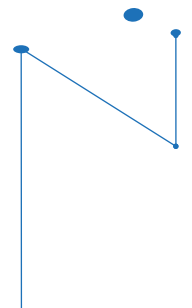
Résultat net social 2025	- 2 014 K€
Résultat des filiales intégrées	+2 827 K€
Annulation des effets des amortissements dérogatoires	
Impact des détitrisations	+193 K€
Impact sur les impôts	+283 K€
Résultat net consolidé 2025	+1 289 K€

● RÉSULTAT

Le produit Net Bancaire consolidé augmente de 14 % sous l'effet opposé de crédits mieux margés et de la poursuite du run-off du portefeuille des comptes à vue se traduisant par une baisse des produits de tarification.

Le coût du risque est en baisse de 420 K€ en raison de la stabilité de l'encours douteux.

Au global, le résultat net consolidé, ressort à 1 289 K€, en hausse de 1 064 K€ par rapport à celui de l'exercice 2024.



Ratios réglementaires

Sur la base des comptes consolidés, les ratios réglementaires*, sont les suivants au 31 décembre 2025 :

● RATIO DE SOLVABILITÉ

Fonds propres de catégorie 1 <i>(Avant affectation du résultat)</i>	227 613 K€
Fonds propres de catégorie 2	NÉANT
Expositions pondérées	1 127 914 K€
Ratio de solvabilité	20,18 %
Seuil réglementaire au 31/12/2025	11,5 %

● RATIO DE LIQUIDITÉ : LCR, POUR UNE OBLIGATION RÉGLEMENTAIRE DE 100 %, CALCULÉ AU 31/12/2025

Sorties nettes de Trésorerie	15 422 K€
Encours d'actifs liquides de haute qualité : Niveau 1	37 197 K€
Ratio LCR	241,19 %

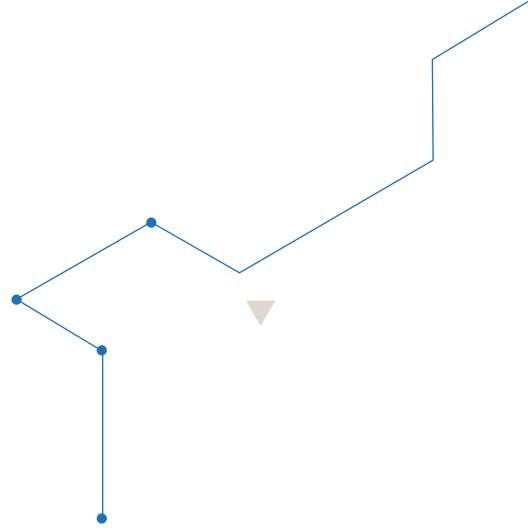
● LE COEFFICIENT DE DIVISION DES RISQUES :

Aucun encours sur un même client n'excède 25 % des fonds propres de Socram Banque.

● RATIO STRUCTUREL DE LIQUIDITÉ À LONG TERME : NSFR, POUR UNE OBLIGATION RÉGLEMENTAIRE DE 100 %, CALCULÉ AU 31/12/2025

Financement stable disponible	1 247 267 K€
Financement exigé	1 143 229 K€
Ratio NSFR	109,10 %

*Ces ratios n'ont pas fait l'objet d'un audit de la part des Commissaires aux comptes.



Décomposition du solde fournisseurs (Comptes sociaux)

FACTURES REÇUES ET ÉMISES NON RÉGLÉES À LA DATE DE CLÔTURE DE L'EXERCICE DONT LE TERME EST ÉCHU (TABLEAU PRÉVU AU I DE L'ARTICLE D441-4 DU CODE DE COMMERCE)

Les données concernent uniquement les opérations hors activités bancaires.

	Article D. 441 I.-1° : Factures reçues non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu					
	0 JOUR	1 À 30 JOURS	31 À 60 JOURS	61 À 90 JOURS	91 JOURS ET PLUS	TOTAL (1 JOUR ET PLUS)
(A) Tranches de retard de paiement						
Nombre de factures concernées	57					8
Montant total des factures concernées en TTC	412 951,71	30 842,82	-	-	8 034,00	38 876,82
Pourcentage du montant total des achats de l'exercice en TTC	1,77 %	0,13 %	-	-	0,03 %	0,17 %
Pourcentage du chiffre d'affaires de l'exercice en TTC						
(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées						
Nombre de factures exclues			-			
Montant total des factures exclues en TTC			-			
(C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal - article L.441-6 ou article L.443-1 du code de commerce)						
Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement	Délai contractuel inscrit sur les factures					



Les participations

Les Sociétés contrôlées au 31 décembre 2025 sont :

- ▶ trois Sociétés Civiles Immobilières portant les immeubles d'exploitation de Socram Banque (SCI 2 rue du 24 Février, SCI 24R24, SCI Vieux Colombier) ;
- ▶ deux S.A.R.L., à savoir Socram Immo, propriétaire de biens meubles qu'elle loue à Socram Banque pour le fonctionnement de cette dernière et Via Finances, « laboratoire » de nouveaux produits.
- ▶ un fond commun de Titres (FCT TitriSocram 2024).



La répartition du capital social

Conformément aux dispositions de l'article L.233-6 du Code de commerce, nous vous indiquons ci-après l'identité des actionnaires possédant, au 31 décembre 2025, des parts significatives du capital social :

- ▶ MACIF possède plus du tiers du capital social,
- ▶ BPCE possède plus du tiers du capital social,
- ▶ MAIF possède le cinquième du capital social,
- ▶ MATMUT possède plus du vingtième du capital social.

Conformément aux dispositions de l'article L.225-102 du Code de commerce, nous vous informons qu'aucun salarié de Socram Banque ne participe au capital de notre Société.



Résultats sociaux : Proposition d'affectation

L'exercice écoulé se traduit par un déficit de – 2 014 K€ en comptes sociaux se décomposant comme suit :

Nous vous proposons d'affecter le résultat de la façon suivante :

Report à nouveau créditeur début de période	3 895 423,13€
Perte nette de l'exercice	-2 014 292,44€
Dividendes à hauteur de 0,00 € par action	0€
Réserve facultative	0€
Report à nouveau créditeur fin de période	1 881 130,69€

Nous vous rappelons en outre qu'au titre des trois derniers exercices, il a été distribué les dividendes suivants :

Année	2023	2024	2025
Dividende versé par action	0,45 €	0 €	0 €

Jetons de présence

Au regard des travaux du plan stratégique et de l'éventualité de compléter le dispositif de gouvernance par de nouveaux comités spécialisés, il est proposé de fixer les jetons de présence pour l'exercice 2025 à un montant maximum de 80 000 €.

Encadrement des rémunérations dans le secteur bancaire

Nous portons à votre connaissance que l'ensemble des rémunérations versées aux personnes visées à l'article L.511-71 du Code monétaire et financier s'élève à 852 158 €.



Nomination d'un administrateur

Aucune nomination n'est intervenue en 2025.

État de la participation des salariés

Aucune action de Socram Banque n'est détenue par les salariés de la Société..

Évènement important survenu entre la date de clôture et la date d'établissement du rapport

La crise en Iran n'impacte pas directement l'activité de financement hormis par la dégradation de l'environnement économique et aura probablement des impacts sur 2026.

Les perspectives d'avenir

L'année 2026 s'ouvre avec des défis toujours nombreux, mais aussi avec des perspectives stimulantes. Nous abordons cette nouvelle année avec une ambition claire : poursuivre notre développement et renforcer la valeur créée pour nos partenaires et leurs clients.

Dans un contexte toujours incertain, Socram Banque conservera son cap de diversification de son offre et de ses canaux pour être au plus près des attentes de ses partenaires et des besoins de leurs sociétaires ou clients.

Le plan stratégique 2024-2027, validé par le Conseil d'administration, est axé sur la croissance et l'amélioration de la performance opérationnelle s'appuyant sur les forces de Socram Banque ou de son écosystème, en réponse aux besoins des partenaires et de leurs sociétaires à travers le financement et l'épargne.

Son ambition est d'être un acteur bancaire engagé pour accompagner les transitions à travers le financement (mobilités durables, rénovation énergétique, soutien du pouvoir d'achat, ...) et l'épargne responsable et ainsi se positionner comme un acteur au cœur des évolutions sociétales à venir. Forte de ses enjeux, l'année 2026 devrait être une année de capitalisation et de concrétisations par les résultats des actions menées dans le cadre du plan stratégique.

Les encours de crédits à la consommation devraient poursuivre une croissance modérée en 2026, portée par une demande encore soutenue pour les prêts personnels et une légère amélioration générale de la confiance des ménages malgré un environnement économique et géopolitique toujours des plus incertains.

Au cours de l'année à venir, Socram Banque poursuivra sa dynamique de diversification en approfondissant et en mettant en œuvre de nouveaux partenariats, en crédits et en LOA et ceci au plus près de l'évolution des marchés.

2026 marquera l'entrée en vigueur de nouvelles règles européennes transposées en droit français qui renforcent l'encadrement du crédit à la consommation. Les prêteurs devront notamment approfondir l'analyse de la solvabilité des emprunteurs et appliquer des règles plus strictes pour la LOA, ce qui pourrait ajuster les processus d'octroi et réduire certains crédits à risque.

La digitalisation des processus d'octroi et de gestion du crédit continuera d'être un vecteur de compétitivité, permettant de réduire les coûts opérationnels, d'optimiser l'expérience client et d'offrir des solutions personnalisées tout en respectant les nouvelles exigences réglementaires.

En résumé, 2026 s'annonce comme une année de consolidation : croissance modérée des volumes d'offre mais avec une meilleure transformation, renforcement réglementaire, ajustement des produits de financement automobile vers des formules plus flexibles et une gestion plus fine du risque pour allier performance commerciale et solidité financière.

La présentation des comptes annuels

Nous vous présentons en détail les comptes annuels 2025 que nous soumettons à votre approbation.

Les règles de présentation et les méthodes d'évaluation sont conformes à la réglementation.

Vos Commissaires aux comptes relatent l'accomplissement de leur mission dans leur rapport sur les comptes annuels.

Nous vous demandons de bien vouloir approuver les comptes qui vous sont présentés, et de donner quitus aux administrateurs en fonction, pour leur gestion au cours de l'exercice écoulé.

Résultats financiers des cinq derniers exercices en euros

NATURE DES INDICATIONS	2021	2022	2023	2024	2025
Capital en fin d'exercice					
Capital social	70 000 000	70 000 000	70 000 000	70 000 000	70 000 000
Nombre d'actions émises	3 500 000	3 500 000	3 500 000	3 500 000	3 500 000
Nombre des actions à dividende prioritaire	0	0	0	0	0
Résultat global des opérations effectives					
Produit Net Bancaire	47 783 305	45 863 454	42 149 145	38 509 597	42 008 952
Résultat avant impôts, amortissements et provisions	6 157 296	4 651 265	2 754 791	413 197	-472 507
Impôt sur les bénéfices	1 580 720	1 135 176	0	0	0
Participation des salariés due au titre de l'exercice	0	0	0	0	0
Bénéfices après impôts, amortissements et provisions	574 571	2 282 461	1 846 071	-2 252 839	-2 014 292
Montant des bénéfices distribués	1 400 000	1 400 000	1 575 000	0	0*
Résultat des opérations réduit à une action					
Bénéfices après impôts mais avant amort. et prov.	1,75	1,33	0,79	0,12	-0,13
Bénéfices après impôts, amortissements et provisions	0,16	0,65	0,53	-0,64	-0,57
Dividende versé à chaque action (€)	0,40	0,40	0,45	0,00	0,00
Personnel					
Effectifs moyens des salariés employés pendant l'exercice	217	218	217	214	211
Montant de la masse salariale	9 204 779	9 232 656	9 686 456	10 004 035	9 958 745
Sommes versées au titre des avantages sociaux (sécurité sociale, œuvres sociales, etc...)	4 574 257	4 657 020	4 529 064	5 047 486	5 040 377

(*) Proposition à l'Assemblée générale du 7 mai 2026



Rapport sur le gouvernement d'entreprise 2025

L'Ordonnance n°2017-1162 du 12 juillet 2017 ainsi que le Décret n°2017-1174 du 18 juillet 2017 portant diverses mesures de simplification et de clarification des obligations d'information à la charge des sociétés

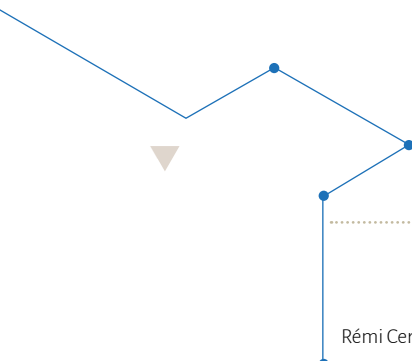
a instauré un rapport du Conseil sur le gouvernement d'entreprise pour toutes les sociétés anonymes.

Dans ce cadre, nous vous présentons ce rapport sur le gouvernement d'entreprise au titre de l'exercice 2025.

1. LISTES DES MANDATS ET FONCTIONS EXERCÉS DURANT L'EXERCICE 2025

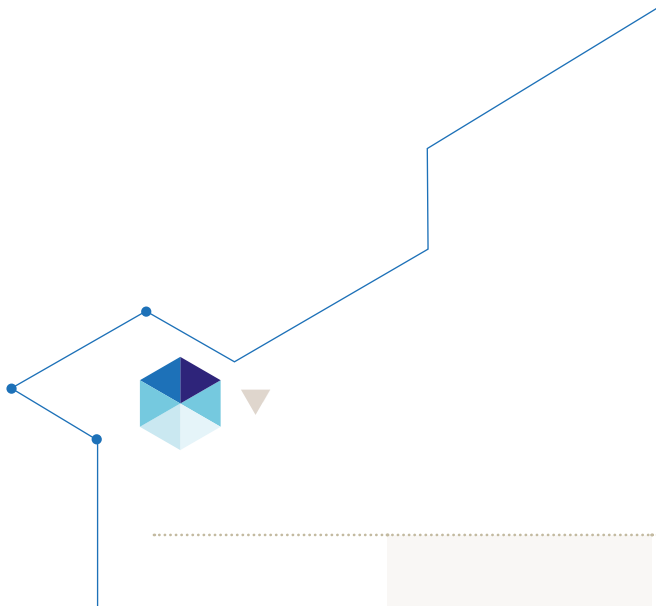
● CONSEIL D'ADMINISTRATION

	Mandats au sein de Socram Banque	Mandats et fonctions dans toute autre société
Administrateurs		
Pascal Michard	Président du Conseil d'administration	<ul style="list-style-type: none"> -Président et membre du Conseil d'administration d'Aéma Groupe, - Membre du Conseil d'administration et membre du Comité des Rémunérations et des Sélections d'Abeille Assurances Holding, - Membre du Conseil d'administration de MACIF SAM, - Membre du Conseil d'administration d'OFI Invest SA, - Membre du Conseil d'administration de SAPS, - Président et Président du Comité de direction de SILL SASU, - Membre du Conseil d'administration de l'UFF Banque, - Membre du Conseil de surveillance de Mutavie SE, - Membre suppléant à la Commission exécutive d'AAM. - Membre du Conseil d'administration et membre du bureau de la FNMF. - Vice-Président et membre du Conseil d'administration d'EURESA Association.
Ugo Marinelli	Représentant permanent de AGPM Assurances – Administrateur	<ul style="list-style-type: none"> - Directeur Financier et Prudential de l'AGPM, - Directeur Général d'ECM.



Rémi Cerdan	Administrateur Membre du Comité des rémunérations	<ul style="list-style-type: none"> - Administrateur d'Aéma Groupe, - Administrateur de Macif SAM, - Administrateur de SGAM Macif, - Administrateur de la Fondation d'entreprise Macif, - Membre du Conseil de surveillance de Mutavie SE, - Administrateur d'OFI d'OFI Invest SA, - Administrateur de Syneteristiki Insurance (Société étrangère, Grèce).
Arnaud Courdesses	Représentant permanent de Maif Administrateur Membre du Comité des rémunérations	<ul style="list-style-type: none"> - Administrateur de MAIF Vie, - Administrateur et Président du CORAC de MAIF, - Président de MAIF solutions financières. - Administrateur du GERP.
Tristan De La Fonchais	Représentant permanent de Matmut & Co Administrateur	<ul style="list-style-type: none"> - Directeur membre du COMEX Groupe de Matmut, - Directeur Général de Matmut Vie, - Président de Matmut Patrimoine, - Administrateur d'OFI Lux, - Représentant permanent Matmut aux Conseils d'administration de MUTLOG et MUTLOG Garanties, - Représentant au Conseil de surveillance de Virage Viager. - Directeur Général de KOREGE.
Milène Gréhan	Administratrice Membre du Comité d'audit et des risques	<ul style="list-style-type: none"> - Membre du Conseil d'administration de CAMIF, - Membre du Conseil d'administration de Maif Avenir.
Patrick Jacquot	Représentant permanent de AMDM Administrateur Membre du Comité des rémunérations	<ul style="list-style-type: none"> - Président Directeur Général de AMDM SAM, - Administrateur et Représentant permanent AMDM au Conseil d'administration de Matmut Protection Juridique SA, - Membre permanent du Conseil de surveillance, Vice-Président au titre des petites mutuelles actionnaires, membre du Comité d'audit et membre du Comité des rémunérations et des nominations d'Inter Mutuelles Assistance SA, - Membre du Conseil de Surveillance de Solucia PJ SA, - Administrateur MUTAC et MVS et membre et secrétaire suppléant du Comité d'audit de MUTAC, - Membre du Comité des rémunérations en qualité de personnalité extérieure qualifiée de Macif SAM (AEMA GROUPE), - Censeur d'OFI INVEST SA, - Administrateur et Représentant permanent AMDM d'OFI-VALMO Partenaires SA, - Membre titulaire au titre d'Assurance Prévention du Conseil national de la Sécurité routière, - Administrateur au titre de France Assureurs de la Médiation de l'Assurance, - Membre de la Commission Exécutive et Président du GT Gouvernance de l'Association des Assureurs Mutualistes, - Membre suppléant au titre de l'AAM du Conseil Supérieur de l'ESS, - Président de l'association Cress Occitanie, - Administrateur suppléant au titre de la Cress Occitanie de l'ESS France, - Président de l'association Assurance Prévention, - Président de FRANCE ACTIVE AIRDIE Occitanie, - Co-Président de FRANCE ACTIVE Occitanie, - Administrateur au titre de France Active Airdie Occitanie de France Active Investissement SAS, - Vice-Président de l'association Confluences.

Odile Ezerzer	Représentante permanente de MACIF Administratrice Membre du Comité d'audit et des risques	<ul style="list-style-type: none"> - Directrice Générale Déléguée et membre du Directoire de Mutavie SE, - Administratrice et membre du Comité stratégique d'Abeille Assurances Holding SA, - Gérante et représentante permanente Mutavie de Bessines l'Ebaupin SCI, - Représentante permanente MACIF Innovation au Conseil d'Administration de Contrat facile (Testamento), - Membre du Comité stratégique de Fundvisory SAS, - Membre du Conseil stratégique et Présidente d'HK Conseil SAS, - Représentante permanente MACIF SAM au Collège de surveillance de Infravia Capital Partners SAS, - Directrice Générale de MACIF Finance Epargne GIE, - Membre du Comité d'investissement de MACIF Innovation SAS, - Gérante de Niort Investissements SARL, - Représentante permanente Mutavie au Conseil d'Administration, Présidente et membre du Comité des risques et du Contrôle interne, membre du Comité d'audit et membre du Comité financier des actionnaires d'OFI Invest SA, - Représentante permanente de Mutavie au Conseil d'administration d'OFI Invest Asset Management SA, - Représentante permanente de Mutavie au Conseil de surveillance d'OFI Invest Capital Partners SASU, - Représentante permanente de Mutavie au Conseil d'orientation stratégique d'OFI Invest Real Estate SAS, - Représentante permanente MACIF SAM au Conseil d'administration d'Ofivalmo Partenaires SA, - Gérante associée et Représentante permanente Mutavie de SCS M, - Gérante associée et Représentante permanente Mutavie de SCS Mutavie 2, - Membre du Conseil de surveillance de Securimut SAS.
Jérôme Marcel	Administrateur	<ul style="list-style-type: none"> - Administrateur de MACIF SGAM, - Administrateur de MACIF SAM, - Membre du Conseil de Surveillance de Securimut SAS, - Administrateur au Conseil d'Administration de MACIFILIA SA.
Vincent Loizeil	Représentant permanent de MAPA Administrateur	<ul style="list-style-type: none"> - Directeur Général de MAPA, - Représentant permanent MAPA et membre du Conseil de surveillance d'Inter Mutuelles Assistance SA, - Représentant permanent MAPA et administrateur au Conseil d'administration de MATMUT Protection Juridique SA, - Représentant permanent MAPA et administrateur au Conseil d'administration d'OFIVALMO Partenaires, - Directeur Général de la Mutuelle d'Assurance de la Boulangerie, - Directeur Général de MAPA-MAB SGAM, - Directeur Général Délégué de MAPA-MAB VIE.
Thierry Mirande	Représentant permanent de BPCE Administrateur	<ul style="list-style-type: none"> - Administrateur de Surassur.



<p>Virginie Le Mée</p>	<p>Représentante permanente de MATMUT Administratrice Membre du Comité d'audit et des risques</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Représentante Permanente MATMUT et administratrice de Foncière de Lutèce, - Représentante Permanente MATMUT et Membre du Comité de Surveillance d'OFI Investment Solutions SAS, - Censeure d'OFI Invest AM SA, - Représentante Permanente MATMUT et administratrice d'OFIVALMO Partenaires SA, - Représentante Permanente d'OFIVALMO Partenaires et membre du Conseil de Surveillance d'OFI Invest Distribute, - Représentante Permanente MATMUT et administratrice de SMART LENDERS AM , - Membre du Haut Conseil de l'institut des actuaires, - Représentante Permanente MATMUT et administratrice de KOREGE SA, - Responsable de Fonction clé Gestion des Risques d'IME, - Responsable de Fonction clé Gestion des Risques de MATMUT Vie, - Responsable de Fonction clé Gestion des Risques de la SGAM MATMUT, - Responsable de Fonction clé Gestion des Risques de l'AMF SAM, - Responsable de Fonction clé Gestion des Risques de MATMUT Mutualité LII, - Responsable de Fonction clé Gestion des Risques de Mutlog, - Responsable de Fonction clé Gestion des Risques de MATMUT Protection Juridique, - Responsable de Fonction clé Gestion des Risques de la Mutuelle Ociane MATMUT, - Responsable de Fonction clé Gestion des Risques de MGEFI, - Responsable de Fonction clé Gestion des Risques de MATMUT SAM, - Responsable de Fonction clé Gestion des Risques de MATMUT & CO.
<p>Hélène N'Diaye</p>	<p>Administratrice</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Directrice Générale Adjointe de MAIF SAM, - Directrice Générale de MAIF Vie SA, - Directrice Générale de MAIF Solutions Financières SAS, - Membre du Comité d'Investissements de MAIF Impact SAS, - Membre du Comité de Surveillance de VV Protection Avenir SAS , - Administratrice de CDC Biodiversité.
<p>Daniel Spitezki</p>	<p>Administrateur</p>	<p>Aucun autre mandat.</p>
<p>Lucas Haidari</p>	<p>Administrateur</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Représentant permanent MACIFILIA et Membre du Conseil de surveillance d'Inter Mutuelles Assistance SA, - Administrateur d'Abeille Assurances Holding SA, - Administrateur de P&V Assurances (Société étrangère, Bruxelles). - Administrateur d'Ofi Invest.

Censeurs		
Jocelyn Charlier	Censeur	-Président du Conseil de surveillance de Sécurimut, - Invité permanent du directoire à Mutavie, - Membre du Conseil de surveillance d'OFI Invest Distribute.
Nicolas Gomart	Censeur	- Vice-Président du Conseil d'administration de Cardif IARD SA, - Président du Conseil de surveillance d'Inter Mutuelles Assistance SA, - Président du Conseil de surveillance d'Inter Mutuelles Entreprises SA, - Membre du Collège de surveillance d'Infravia Capital Partners, - Président du Conseil d'administration de KOREGE SA, - Président au Conseil d'administration de MATMUT & Co SA, - Président de MATMUT Innovation SAS, - Président du Conseil d'administration de MATMUT Protection Juridique SA, - Président du Conseil d'administration de MATMUT Vie SA, - Gérant et Représentant permanent FNMF au Conseil d'administration de la SCI Palais de la Mutualité SCI, - Président du Conseil d'administration de MATMUT Mutualité Mutuelle livre II, - Président du Conseil d'administration de MATMUT Mutualité Livre III Mutuelle livre III, - Administrateur au Conseil d'administration de la Mutuelle Ociane MATMUT Mutuelle livre II, - Administrateur de la Résidence Château Pomerol UM, - Vice-Président de FNMF Fédération, - Membre du Comité de gestion de la fondation Paul Bennetot.

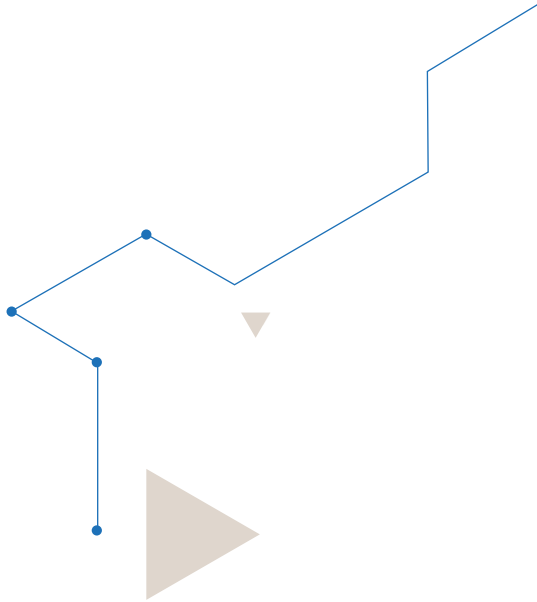
● **COMITÉS SPÉCIALISÉS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

Comité d'audit et des risques	
Daniel Spitezki	PRÉSIDENT
Odile Ezerzer	
Milène Gréhan	
Virginie Le Mée	
Comité des rémunérations	
Nicolas Gomart	PRÉSIDENT
Patrick Jacquot	
Rémi Cerdan	
Arnaud Courdesses	

● **DIRIGEANTS EFFECTIFS**

Au sens de l'article L.511-13 du Code monétaire et financier

Philippe Moulay	DIRECTEUR GÉNÉRAL
Pierre Letoret Lamare	DIRECTEUR GÉNÉRAL DÉLÉGUÉ



Conventions visées à l'article L.225-38 du Code de commerce

Au cours de l'exercice 2025, les conventions réglementées suivantes ont été autorisées par le Conseil d'administration dans l'intérêt de l'établissement Socram Banque :

- ▶ Le Protocole 2022 de soutien des actionnaires est arrivé à échéance le 31 mars 2025. Nouveau Protocole signé, entré en vigueur le 1^{er} avril 2025 pour une durée de trois ans, jusqu'au 31 mars 2028. L'objet reste le soutien des actionnaires dans l'hypothèse où Socram Banque ferait face à une crise temporaire de liquidité générant un besoin urgent de trésorerie, dans des conditions et dispositions identiques au précédent protocole. L'engagement maximum de soutien des actionnaires reste fixé à 150 millions d'euros.
- ▶ Le mandat IOBSP (et ses avenants) signé entre MACIF et Socram Banque le 21 décembre 2017 pour une durée de deux ans, renouvelable par tacite reconduction. Le mandat arrive à échéance le 21

décembre 2025, et sa tacite reconduction pour une durée de deux ans, aux mêmes termes et conditions, est autorisée par le Conseil d'administration.

Deux conventions autorisées se sont poursuivies :

- ▶ La convention de prise en charge des risques d'impayés au sein de Socram Banque,
- ▶ Le prêt d'un montant total de 12,8 millions d'euros avec Ofi Holding ayant pour objet le financement d'une soulte au bénéfice d'Ofivalmo Partenaires dans le cadre de l'opération de réduction du capital d'Ofi Holding (il s'agit d'une réduction de capital de 1,6 millions d'euros pour une valeur vénale de 48 millions d'euros qui conduira à une sortie d'Ofivalmo Partenaires du capital d'Ofi Holding). Ce prêt est valable jusqu'au 30 juin 2028.

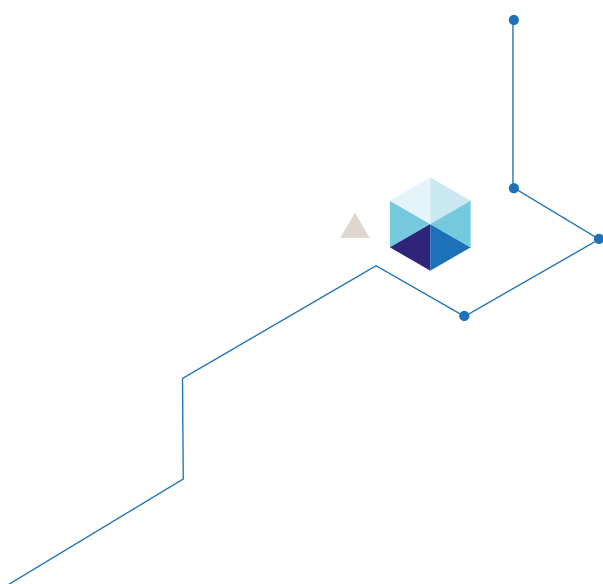
Fait à Niort, le 18 mars 2026

Bilan consolidé

Arrêté au 31 décembre 2025

Actif

	31/12/2025 MILLIERS EUR	31/12/2024 MILLIERS EUR
Opérations interbancaires et assimilées	154 025,58	314 103,64
Opérations avec la clientèle	1 304 855,88	1 336 576,50
Opérations de crédit-bail et assimilées	0,00	0,00
Obligations et autres titres à revenu fixe	0,00	12 000,00
Actions et autres titres à revenu variable	0,30	0,30
Placement des entreprises d'assurance	0,00	0,00
Participations, parts dans les entreprises liées, autres titres détenus à long terme	10,00	10,00
Immobilisations corporelles et incorporelles	13 508,17	13 209,25
Écart d'acquisition	0,00	0,00
Compte de négociation et de règlement	0,00	0,00
Autres comptes de régularisation et actifs divers	20 196,31	18 015,95
Total de l'actif	1 492 596,24	1 693 915,64



Passif

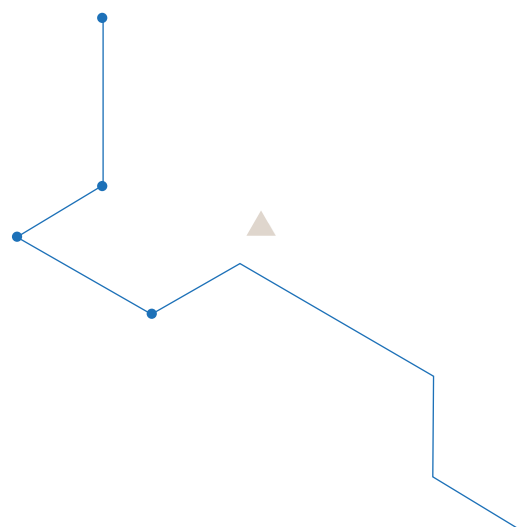
	31/12/2025 MILLIERS EUR	31/12/2024 MILLIERS EUR
Opérations interbancaires et assimilées	51 500,95	32 078,39
Opérations avec la clientèle	474 422,88	814 016,95
Dettes représentées par un titre	676 475,35	554 677,00
Provision technique des entreprises d'assurance	0,00	0,00
Compte de négociation et de règlement	0,00	0,00
Autres comptes de régularisation et passif divers	13 830,35	17 827,83
Ecart d'acquisition	0,00	0,00
Provisions	741,39	622,10
Dettes subordonnées	42 643,29	42 654,87
Fonds pour risques bancaires généraux (FRBG)	0,00	0,00
Intérêts minoritaires	0,00	0,00
Capitaux propres hors FRBG	232 982,04	232 038 521,25
Capital souscrit	70 000,00	70 000,00
Primes d'émission	16 316,23	16 316,23
Réserves consolidées et autres	145 376,80	145 496,97
Résultat de l'exercice +/-	1 289,01	225,32
Total du passif	1 492 596,24	1 693 915,64

Bilan consolidé

Arrêté au 31 décembre 2025

Hors bilan

	31/12/2025 MILLIERS EUR	31/12/2024 MILLIERS EUR
Engagements donnés	12 213,42	19 124,24
Engagements donnés de l'activité bancaire	53,90	5 976,93
Engagements de financement	12 159,52	13 147,31
Engagements de garantie	0,00	0,00
Engagements sur titres	0,00	0,00
Engagements donnés de l'activité d'assurance	0,00	0,00
Engagements reçus	150 000,00	150 000,00
Engagements reçus de l'activité bancaire	0,00	0,00
Engagements de financement	0,00	0,00
Engagements de garantie	150 000,00	150 000,00
Engagements sur titres	0,00	0,00
Engagements reçus de l'activité d'assurance	0,00	0,00



Compte de résultat consolidé

	31/12/2025 Milliers EUR	31/12/2024 Milliers EUR
+ Intérêts et produits assimilés	95 113,60	102 021,43
- Intérêts et charges assimilées	-53 507,96	- 70 537,39
+ Produits sur opérations de crédit-bail et assimilées	0,00	0,00
- Charges sur opérations de crédit-bail et assimilées	0,00	0,00
+ Produits sur opérations de location simple	0,00	0,00
- Charges sur opérations de location simple	0,00	0,00
+ Revenus des titres à revenu variable	0,00	0,00
+ Commissions (produits)	1 350,23	6 090,50
- Commissions (charges)	-1 097,33	-1 079,34
+/- Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de négociation	0,00	0,00
+/- Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de placement et assimilés	0,00	0,00
+ Autres produits d'exploitation bancaire	2 589,09	2 592,92
- Autres charges d'exploitation bancaire	0,00	0,00
Produit net bancaire	44 447,63	39 088,12
- Charges générales d'exploitation	-37 186,03	- 36 694,07
- Dotations aux amortissements et aux provisions sur immobilisations incorporelles et corporelles	-1 304,28	-1 106,77
Résultat brut d'exploitation	5 957,31	1 287,29
+/- Coût du risque	-4 214,11	-4 634,48
Résultat d'exploitation	1 743,20	-3 347,19
+/- Gains ou pertes sur actifs immobilisés	0,00	0,00
Résultat courant avant impôt	1 743,20	-3 347,19
+/- Résultat exceptionnel	23,79	213,80
- Impôt sur les bénéfices	-477,98	658,71
+/- Dotations / reprises de FRBG et provisions réglementées	0,00	2 700,00
Résultat net	1 289,01	225,32

Annexe aux Comptes consolidés

Faits marquants de l'exercice

L'exercice 2025 s'est inscrit dans un environnement encore exigeant, marqué par des équilibres économiques fragiles et des attentes accrues de la part des ménages. Dans ce contexte, Socram Banque a su faire preuve de constance, d'adaptabilité et ses équipes sont restées pleinement mobilisées pour poursuivre les travaux engagés, notamment dans le cadre de son plan stratégique IMPACT : automatisation et simplification de nos parcours de souscription, évolution de ses offres ou encore montée en puissance de sa nouvelle cellule commerciale au service de son amélioration de notre taux de transformation, lancement de la commercialisation de la LOA à grande échelle.

L'année écoulée a également été marquée par l'arrivée de nouveaux partenariats commerciaux, venus renforcer et diversifier l'écosystème de Socram Banque. Ils constituent un levier essentiel pour soutenir son développement et élargir sa capacité à accompagner toujours mieux les projets des clients sur l'ensemble des territoires.

L'exercice 2025 aura aussi été une année structurante avec la rénovation de sa nouvelle raison d'être, fruit d'un travail collectif associant les équipes et la gouvernance. Elle affirme clairement son ambition, son utilité et les valeurs qui guident ses actions au quotidien. Cette raison d'être constitue désormais un cap commun, donnant du sens à ses engagements et orientant durablement ses choix stratégiques au service de ses partenaires, de leurs clients et de la société.

Socram Banque a poursuivi également ses travaux visant à réduire son empreinte carbone et à tendre vers de meilleures pratiques à respecter les normes et obligations en matière d'ESG (Environnement, Social et Gouvernance), notamment par la révision de sa politique d'achats

Consolidation : Obligation et périmètre

● OBLIGATION DE CONSOLIDATION

Socram Banque a mis en place en 2009, une première opération de titrisation non déconsolidante, pour des montants significatifs, en créant le compartiment Titrisocram 2009-01. Ce compartiment a été dissous en juin 2011. Par conséquent, Socram Banque publie depuis cette date des comptes consolidés.

Une opération de titrisation, avec la création d'un nouveau Fonds Commun de Titrisation, a été réalisée en 2024 pour un montant global de 486 M€. Le placement des titres prioritaires a permis de lever 440 M€ sur les marchés, les obligations subordonnées ont été conservées. Cette opération était rechargeable sur une période de 12 mois, le dernier rechargement a été effectué en avril 2025.

● DÉTERMINATION DU PÉRIMÈTRE

Le périmètre de consolidation comprend, en l'absence d'entités sous contrôle conjoint ou sous influence notable tels que définis :

Les sociétés sous contrôle exclusif, sur lesquelles l'entreprise consolidante dispose du pouvoir de diriger les politiques financières et opérationnelles ;

Les entités ad hoc, au sens du règlement 2020-01 de l'ANC et du règlement 2004-04 du CRC, dès lors qu'elles sont contrôlées en substance ;

Les entités contrôlées qui ne présentent pas un caractère significatif par rapport aux comptes consolidés peuvent être exclues du périmètre de consolidation. Cette situation est présumée lorsque le total de bilan ou le résultat d'une société n'a pas d'impact supérieur à 1 % sur l'ensemble consolidé.

Toutefois, une entité peut être incluse dans le périmètre de consolidation nonobstant ce seuil, lorsque son activité ou son développement escompté lui confère la qualité d'investissement stratégique.

● PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION ET ÉVOLUTION

Entités consolidées	2025		2024	
	Méthode de consolidation	% de contrôle et d'intérêt	Méthode de consolidation	% de contrôle et d'intérêt
SOCRAM BANQUE	SM		SM	
FCT TITRISOCRAM 2024	IG	100 %	IG	100 %
SOCRAM Immo	IG	100 %	IG	100 %
SCI du 24 février	IG	100 %	IG	100 %
SCI 24/24	IG	100 %	IG	100 %
SCI du Vieux Colombier	IG	100 %	IG	100 %

SM : société mère IG : intégration globale

La société Via Finances, acquise en février 2022 et dont le siège social est situé au 2 rue du 24 février à Niort, est exclue du périmètre de consolidation du fait de la non matérialité de l'entité dans les comptes consolidés du Groupe.

● MÉTHODE D'INTÉGRATION GLOBALE

L'intégration globale consiste à :

- ▶ Intégrer dans les comptes de l'entreprise consolidant les éléments des comptes des entreprises consolidées après retraitements éventuels ;

- ▶ Éliminer les opérations et comptes entre l'entreprise intégrée globalement et les autres entités consolidées par intégration globale ;
- ▶ Répartir les capitaux propres et le résultat entre les intérêts de l'entreprise consolidant et les intérêts minoritaires.

Principes comptables et méthodes d'évaluation

● RÈGLES GÉNÉRALES

Les comptes consolidés de Socram Banque sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en France, selon les dispositions du règlement ANC 2020-01 relatif aux comptes consolidés.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect des principes de prudence, de continuité de l'exploitation, de permanence des méthodes comptables et de l'indépendance des exercices et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode du coût historique et tous les postes du bilan sont présentés, le cas échéant, nets d'amortissements, de dépréciations et de corrections de valeur.

● CHANGEMENT DE MÉTHODES COMPTABLES

Le nouveau règlement de l'ANC 2023-03 (modifiant le règlement ANC n°2022-06 du 4 novembre 2022) relatif à la modernisation des états financiers, est applicable obligatoirement aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2025.

L'application de ce règlement est sans impact significatif sur les comptes de Socram Banque.

Principes d'évaluation des postes du bilan

● PRÉSENTATION DES OPÉRATIONS AVEC LA CLIENTÈLE

Les crédits à la clientèle sont inscrits au bilan à leur valeur nominale augmentée des intérêts courus non échus et nette des dépréciations constituées au titre du risque de crédit. Les commissions et coûts marginaux de transaction font l'objet d'un étalement. Il est calculé par dossier, proportionnellement aux intérêts restant à percevoir, rapportés au total des intérêts du prêt sur sa durée de vie.

Les engagements par signature constituant le hors bilan comprennent les engagements irrévocables de financement n'ayant pas encore donné lieu à la mise à disposition des fonds ainsi que les découverts autorisés et non utilisés pour l'activité de comptes à vue.

► Créances douteuses

Les créances sur la clientèle, qui comprennent les crédits à la clientèle et les comptes ordinaires débiteurs, sont classées en créances douteuses dès lors qu'elles présentent un risque avéré de non-recouvrement partiel ou total, font l'objet d'une procédure contentieuse et, en tout état de cause, lorsqu'une ou plusieurs échéances de plus de trois mois demeurent impayées. Socram Banque a adapté sa politique de déclassement en 2022 pour se conformer à la nouvelle réglementation européenne applicable depuis le 1^{er} janvier 2021.

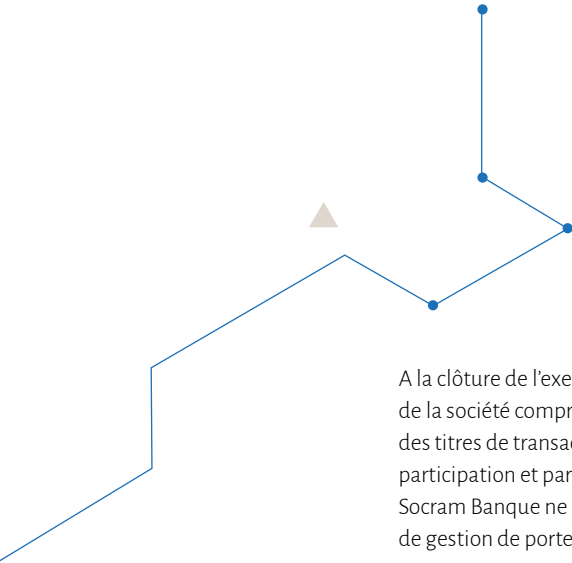
Pour un débiteur donné, le classement d'un encours en créances douteuses entraîne, par contagion, un classement identique de l'ensemble des encours du débiteur.

Les créances douteuses peuvent être reclassées, en l'absence de déchéance du terme, en encours sains lorsque le paiement des échéances contractuelles d'origine a repris depuis 36 mois.

Lorsque les perspectives de recouvrement sont fortement dégradées, les créances douteuses concernées sont identifiées comme encours douteux compromis. Ce classement intervient nécessairement à la déchéance du terme, et en tout état de cause un an après le passage en encours douteux.

Sont également considérées comme créances douteuses compromises les créances restructurées pour lesquelles le débiteur n'a pas respecté les échéances fixées.

Les créances restructurées sont des créances détenues auprès de contreparties présentant des difficultés financières telles que l'établissement de crédit est amené à modifier les caractéristiques initiales (durée, taux d'intérêt) afin de permettre aux contreparties d'honorer le paiement des échéances. Lors de la restructuration, le prêt fait l'objet d'une décote. Le taux d'actualisation est le taux d'intérêt effectif d'origine. Cette décote est inscrite au résultat en coût du risque et au bilan en diminution de l'encours correspondant.



A la clôture de l'exercice, le portefeuille de titres de la société comprend des titres de placement, des titres de transaction ainsi que des titres de participation et parts dans les entreprises liées. Socram Banque ne réalise pas d'activité spécialisée de gestion de portefeuille

► **Titres de placement**

Ces titres ne sont inscrits ni parmi les titres de transaction ni parmi les titres d'investissement. Les titres de placement acquis à titre onéreux sont comptabilisés pour leur prix d'acquisition, à l'exclusion des frais d'achat. Ceux acquis à titre gratuit, par voie d'échange ou reçus à titre d'apport en nature sont comptabilisés à leur valeur vénale. Les surcotes ou décotes éventuelles sont étalées sur la durée résiduelle des titres.

A la clôture des comptes, ils sont évalués sur la base du dernier cours connu pour les titres cotés et sur la base de leur valeur probable de négociation pour les titres non cotés. Les moins-values latentes, sont calculées ligne à ligne et donnent lieu à dépréciation. Les plus-values latentes ne sont pas prises en compte.

► **Titres de transaction**

Cette catégorie comprend le cas échéant des Sicav de trésorerie. Ils sont évalués sur la base du dernier cours connu à la clôture de l'exercice. Le solde global des différences résultant des variations de cours est porté au compte de résultat.

► **Titres d'investissement**

La société ne détient pas de titres d'investissement.

● **IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES**

Les immobilisations sont évaluées conformément à la réglementation sur les actifs. Elles sont comptabilisées au coût d'acquisition. Les composants d'une immobilisation pour lesquels des durées d'utilisations différentes sont constatées, sont immobilisés de façon distincte.

Les amortissements des immobilisations sont calculés selon la méthode linéaire sur les durées

d'utilisation attendues.

Les plus-values et les moins-values de cession sont enregistrées au compte de résultat sur la ligne « gains nets sur autres actifs immobilisés ».

Les plus-values et les moins-values de cession sont enregistrées au compte de résultat sur la ligne « gains nets sur autres actifs immobilisés ».

● **DETTES**

► **Dettes envers les établissements de crédit**

Les dettes envers les établissements de crédit sont ventilées selon leur durée initiale et la nature de ces dettes.

Les intérêts courus sur ces dettes sont comptabilisés en résultat et portés en comptes de dettes rattachées.

► **Dettes représentées par un titre**

Les dettes représentées par un titre sont ventilées par type de support. Elles concernent des titres de créances négociables et des titres obligataires.

Les primes et frais d'émission sont amortis à l'émission des opérations.

Les intérêts courus attachés à ces titres sont comptabilisés en résultat et portés en comptes de dettes rattachées.

► **Dettes subordonnées**

Le poste concerne le fonds mutuel de garantie (note sur le bilan se rapportant aux dettes subordonnées).

● **OPÉRATIONS DE COUVERTURE**

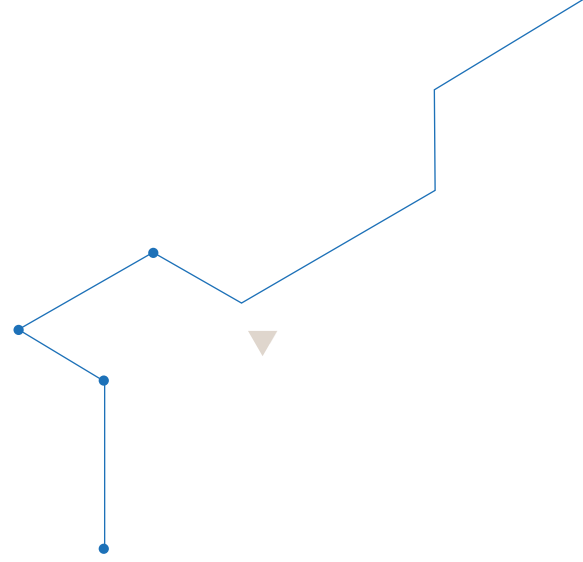
Les instruments financiers à terme correspondent à des instruments de taux d'intérêt à terme.

Dans tous les cas, Socram Banque intervient sur les marchés d'instruments financiers à terme dans une optique de couverture de sa marge financière.

Les charges et produits relatifs aux instruments financiers à terme utilisés à titre de couverture et affectés dès l'origine à un élément, sont constatés dans les résultats de manière symétrique à la prise en compte des produits et charges sur l'élément couvert.

Les charges et produits relatifs aux instruments financiers de couverture et de gestion du risque global de taux sont inscrits au compte de résultat prorata temporis.

La valeur de marché des instruments financiers à terme, mentionnée en annexe (note sur les informations complémentaires se rapportant aux engagements sur instruments financiers à terme), résulte d'un calcul établi à partir de paramètres de valorisation de marché. Les valorisations sont déterminées en interne, elles sont cependant comparées avec les éléments de valorisation obtenus auprès des contreparties.



Notes sur le bilan actif

● OPÉRATIONS INTERBANCAIRES

Ce poste regroupe principalement les comptes de réserves à la Banque de France, les encours centralisés auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations d'épargne, provenant de la collecte des livrets réglementés et les disponibilités bancaires.

DURÉE RÉSIDUELLE en K€	< 3 mois	3 mois < 6 mois	6 mois < 1 an	1 an < 5 ans	+ 5 ans	Total 2025	Total 2024
Caisse	0	-	-	-	-	0	0
Compte encaisse DAB	-	-	-	-	-	-	-
Banque de France réserves obligatoires	43 053	-	-	-	-	43 053	99 097
Encours centralisés	-	-	-	77 303	-	77 303	178 061
Valeurs non imputées	-	-	-	-	-	-	-
Comptes et prêts	33 670	-	-	-	-	33 670	36 946
Valeurs reçues en pension	-	-	-	-	-	-	-
Valeur brute	33 670	-	-	-	-	33 670	36 946
Dépréciation	-	-	-	-	-	-	-
Valeur nette	33 670	-	-	-	-	33 670	36 946
TOTAL	76 723	-	-	77 303	-	154 026	314 104

Les encours centralisés ont baissé en lien avec les effets du Run Off des CAV sur les encours de Livret A, Livret de Développement Durable et Solidaire et Livret d'Épargne Populaire souscrits par la clientèle.

● OPÉRATIONS AVEC LA CLIENTÈLE

Le montant des concours à la clientèle représente la totalité des crédits en cours, ainsi que les comptes débiteurs pour les activités Compte à vue et Épargne. Il s'élève à 1 304 856 K€ y compris les encours douteux, nets de provisions.

VENTILATION DES CRÉANCES SELON LEUR DURÉE RÉSIDUELLE

En K€	< 3 mois	3 mois < 6 mois	6 mois < 1 an	1 an < 5 ans	+ 5 ans	Total 2025	Total 2024
Comptes ordinaires débiteurs	85	-	-	-	-	85	2 521
Crédits de trésorerie	100 347	97 417	180 897	786 528	112 116	1 277 304	1 307 214
<i>dont clientèle financière</i>				5 761	-	5 761	8 322
Encours douteux (nets de provision)	22 836	-	-	-	-	22 836	23 360
Créances rattachées	4 620	-	-	-	-	4 620	3 460
Valeurs non imputées opérations avec la clientèle	11	-	-	-	-	11	21
TOTAL	127 899	97 417	180 897	786 528	112 116	1 304 856	1 336 576

CRÉANCES DOUTEUSES ACTIVITÉ CRÉDIT

En K€	2025	2024
Encours sains hors créances rattachées*	1 277 304	1 306 743
<i>Dont créances restructurées inscrites en encours sains</i>	1 626	1 331
<i>Dont encours nouveau défaut</i>	3 288	2 504
Encours douteux hors créances rattachées	61 307	59 631
<i>Dont encours douteux compromis hors créances rattachées</i>	44 786	41 791
Provision pour dépréciation des créances y compris provision pour actualisation et décote Neiertz	37 772	36 588
<i>Dont provision pour dépréciation des douteux compromis</i>	28 745	27 269
<i>Dont provision pour dépréciation du nouveau défaut</i>	422	333
Taux de couverture	61,61 %	61,36 %
Encours global activité crédit	1 338 610	1 366 374
Taux d'encours douteux	4,58 %	4,36 %
Taux d'encours douteux (hors encours nouveau défaut)	4,34 %	4,19 %
Taux de provisionnement global	2,82 %	2,68 %
Taux de provisionnement (hors encours nouveau défaut)	2,80 %	2,66 %

CRÉANCES DOUTEUSES ACTIVITÉ BANQUE

En K€	2025	2024
Encours sains hors créances rattachées	85	2 992
Encours douteux hors créances rattachées	1 654	1 611
<i>dont encours douteux compromis hors créances rattachées</i>	0	0
Provision pour dépréciation des créances	1 323	1 293
Taux de couverture	80,00%	80,28%
Encours global CAV/Épargne	1406	3 353

● **OBLIGATIONS ET AUTRES TITRES
À REVENU FIXE**

En K€	2025	2024
OAT taux fixe	-	-
FCT obligations mezzanines et subordonnées	-	-
Titres à taux fixe	-	12 000
TOTAL	-	12 000

● **ACTIONS ET AUTRES TITRES À REVENU VARIABLE**

Ce poste comprend notamment les SICAV. Une partie de ces titres sont éligibles dans les actifs liquides de haute qualité de niveau 1, pour le calcul du LCR.

En K€	2025	2024
SICAV éligibles au LCR	-	-
SICAV monétaires	-	-
TOTAL	-	-

● **VALEURS IMMOBILISÉES**

MODALITÉS D'AMORTISSEMENT

	Mode d'amortissement	Durée
Logiciels et licences	LINÉAIRE	4 À 7 ANS
Agencements	LINÉAIRE	4 À 10 ANS
Matériel de transport	LINÉAIRE	4 ANS
Matériel et outillage	LINÉAIRE	5 ANS
Gros Œuvre	LINÉAIRE	60 ANS
Façade Étanchéité	LINÉAIRE	30 ANS
Equipements Techniques	LINÉAIRE	20 ANS
Aménagements	LINÉAIRE	10 ANS
Matériel de bureau	LINÉAIRE	5 À 10 ANS
Mobilier	LINÉAIRE	7 À 10 ANS
Matériel informatique	LINÉAIRE	4 ANS

MOUVEMENTS DE L'EXERCICE

En K€	À l'ouverture	Augmentation	Diminution	À la clôture	Amort. et Prov.	Montant net
Immobilisations incorporelles en cours	520	0	-97	423	0	423
Certificat	0	0	0	0	0	0
Logiciels	28 240	989	0	29 229	-26 946	2 283
Immobilisations incorporelles	28 760	989	-97	29 652	-26 946	2 706
Terrains	1 054			1 054	0	1 054
Constructions	8 322	0	-0	8 322	-3 884	4 438
Agencements	10 638	304	0	10 942	-6 578	4 363
Matériel de transport	53	0	0	53	-53	0
Mobilier de bureau	4 927	575	0	5 502	-4 565	937
Immobilisations corporelles en cours	7	3	0	10	0	10
Immobilisations corporelles	25 002	881	-0	25 882	-15 080	10 802
TOTAL GÉNÉRAL	53 762	1 870	-97	55 534	-42 026	13 508

● AUTRES ACTIFS

En K€	2025	2024
Dépôt de garantie	69	40
Divers	11 874	5 471
Impôts différés	1 123	840
TOTAL	13 066	6 351

● COMPTES DE RÉGULARISATION

En K€	2025	2024
Remises à l'encaissement et autres instances	147	339
Charges ou produits constatés d'avance	1 871	2 364
Produits à recevoir sur IFT	243	318
Autres produits à recevoir	4 870	8 645
TOTAL	7 131	11 665

Notes sur le bilan passif

• DETTES ENVERS LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT

Ce poste représente les encours de refinancement obtenus d'établissements de crédit. En durée restante, la ventilation est la suivante (en K€) :

En K€	< 3 MOIS	3 MOIS < 6 MOIS	6 MOIS < 1 AN	1 AN < 5 ANS	+ 5 ANS	TOTAL 2025	TOTAL 2024
Comptes et emprunts	1 501	-	-	50 000	-	51 501	32 078
Dont à vue	1 330	-	-	-	-	1 330	1 966
Dont à terme	171	-	-	50 000	-	50 171	30 113
Valeurs données en pension	-	-	-	-	-	-	-
À vue	-	-	-	-	-	-	-
À terme	-	-	-	-	-	-	-
TOTAL	1 501	-	-	50 000	-	51 501	32 078

• OPÉRATIONS AVEC LA CLIENTÈLE

Cette rubrique augmente avec le développement des activités Comptes à vue et Épargne, elle regroupe les éléments suivants :

En K€	2025	2024
Comptes à vue	1 802	193 367
Comptes d'épargne	465 181	619 829
Dont Compte Épargne logement	608	1 565
Dont Plan Épargne logement	4 622	7 654
Dont autres épargnes réglementées	118 686	257 236
Dettes rattachées	1	31
Comptes d'instance	7 438	789
TOTAL	474 423	814 017



● DETTES REPRÉSENTÉES PAR UN TITRE

Ce poste regroupe essentiellement les opérations de refinancement de Socram Banque (titres de créances négociables et émissions obligataires

liées à la titrisation). En durée résiduelle, la ventilation des dettes représentées par un titre est la suivante :

en K€	< 3 mois	3 mois < 6 mois	6 mois < 1 an	1 an < 5 ans	+ 5 ans	Total 2025	Total 2024
Titres donnés en pension livrée	-	-	-	240 000	-	240 000	-
Titres négociables à terme	40 000	25 000	25 000	45 000	-	135 000	113 000
Emprunts obligataires				300 982		300 982	440 000
Taux fixe	-	-	-	-	-	-	-
Taux variable	-	-	-	-	-	-	-
Taux révisable	-	-	-	-	-	-	-
Dettes rattachées aux opérations sur titres	493	-	-	-	-	493	1 677
Intérêts courus sur titres négociables	493	-	-	-	-	493	1 498
Intérêts courus sur emprunts obligataires	-	-	-	-	-	-	179
TOTAL	40 493	25 000	25 000	585 982	-	676 475	554 677

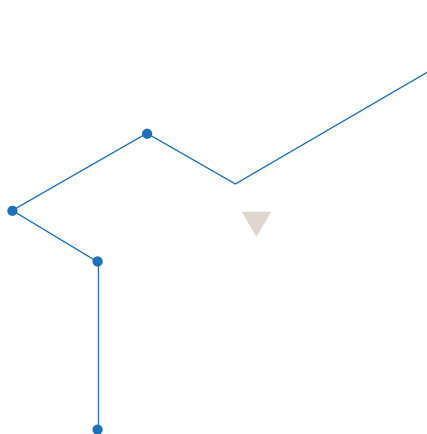
● AUTRES PASSIFS

En K€	2025	2024
Personnel, organismes sociaux	4 138	4 547
Autres charges à payer	5 723	7 636
Prime d'émission obligataire liée à la titrisation	8	4
Autres comptes de régularisation	1 000	2 943
Divers	2 961	2 698
Impôt différé	-	-
TOTAL	13 830	17 828

● PROVISION POUR RISQUES ET CHARGES

Les mouvements en suspens liés à l'activité Compte à vue avec plus de trois mois d'ancienneté font l'objet d'un provisionnement.

Les plans épargne-logement (PEL) sont des produits d'épargne proposés aux particuliers dont les caractéristiques sont définies par la loi de 1965 sur l'épargne-logement et les décrets pris en application de cette loi.



Le régime d'épargne-logement génère des engagements de deux natures pour les établissements qui le commercialisent :

- ▶ l'engagement de devoir, dans le futur, accorder à la clientèle des crédits à un taux déterminé fixé à l'ouverture du contrat pour les PEL ;
- ▶ l'engagement de devoir rémunérer l'épargne dans le futur à un taux fixé à l'ouverture du contrat pour une durée indéterminée pour les PEL.

Les engagements présentant des conséquences potentiellement défavorables sont évalués pour chacune des générations de plans d'épargne-logement.

Les risques attachés à ces engagements sont couverts par une provision pour risque et charges inscrite en passif du bilan.

Une provision pour litiges a été constituée pour couvrir le risque sur des procédures en cours.

Rubrique (en K€)	Montant à l'ouverture de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : reprises de l'exercice		Montant à la clôture de l'exercice
			Utilisées	Non-utilisées	
Provisions pour risques	323	201	-	-	525
Provision liées au PEL	299	-	-	82	217
TOTAL	622	201	-	82	741

● DETTES SUBORDONNÉES

Ce poste recouvre l'ensemble des souscriptions des emprunteurs au fonds mutuel de garantie, constitué entre tous les emprunteurs de Socram Banque.

Son fonctionnement et son contrôle sont décrits dans le règlement intérieur du Fonds Mutuel de Garantie des emprunteurs de Socram Banque.

La souscription au fonds de garantie demeure fixée à 2 % du crédit consenti. Elle alimente le « Fonds A ». Avec l'entrée en vigueur du CRD IV, ce

dernier n'est plus éligible dans le calcul des fonds propres réglementaires.

Le fonds de garantie A ainsi que les produits financiers issus de son placement, qui alimentent le « Fonds B », sont destinés à couvrir le risque d'irrecouvrabilité des créances des sociétaires défailtants.

ÉVOLUTION DU FONDS DE GARANTIE SUR L'EXERCICE

En K€	Solde au 31/12/24	Souscriptions	Remboursements	Capitalisation des produits	Utilisation par Socram	Utilisation	Rentrées sur créances	Solde au 31/12/25
Fonds A	42 287	11 926	-10 238	-	1 781	-	-	42 194
Fonds B	3 680	-	-	995	-	-1 993	1 806	4 488
Réservation Fonds B	-3 312	-	-	-	-	-727	-	-4 039
TOTAL	42 655	11 926	-10 238	995	-1 781	-2 720	1 806	42 643

Le fonds B fait l'objet d'une gestion par génération annuelle de prêts. A titre prudentiel et comme l'exercice précédent, la réservation du fonds B est limitée à 90 % sur les recouvrements perçus sur des créances passées en pertes et les intérêts générés par le financement de l'activité de crédit de l'établissement.

● **CAPITAUX PROPRES HORS FRBG**

TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

En K€	Capital	Primes	Réserves consolidées	Résultat net part de groupe	Capitaux propres consolidés part groupe	Minoritaires	Capitaux propres consolidés part groupe
Situation au 31/12/2023	70 000	16 316	145 819	1 720	233 855	0	233 855
Variation de capital	-	-			0	-	0
Distributions effectuées	-	-	-1 575		-1 575	-	-1 575
Autres variations	-	-	-467		-467	-	-467
Affectation du résultat N-1	-	-	1 720	-1 720	0	-	0
Résultat de l'exercice	-	-		225	225	-	225
Situation au 31/12/2024	70 000	16 316	145 497	225	232 039	0	232 039
Variation de capital	-	-			0	-	0
Distributions effectuées	-	-			0	-	0
Autres variations	-	-	-345		-345	-	-345
Affectation du résultat N-1	-	-	225	-225	-0	-	-0
Résultat de l'exercice	-	-		1 289	1 289	-	1 289
Situation au 31/12/2025	70 000	16 316	145 377	1 289	232 982	0	232 982

Le capital est composé de 3 500 000 actions d'un montant nominal de 20 Euros. Les primes d'émission proviennent de l'augmentation de capital effectuée en 1995 pour 1 761 K€ et des augmentations de capital effectuées en 1999 pour 14 555 K€.

● **FONDS POUR RISQUES BANCAIRES GÉNÉRAUX**

Il n'y a pas de fonds pour Risques Bancaires Généraux au 31 décembre 2025.



Hors bilan

● ENGAGEMENTS DE FINANCEMENTS DONNÉS

CRÉDIT ACQUISITION VÉHICULES

Le montant des engagements donnés au titre des "crédits acquisition véhicules" dont la mise à disposition n'a pas été faite s'élève à 10 322 K€

CRÉDIT TRAVAUX

Le montant des engagements donnés au titre des "crédits acquisition véhicules" dont la mise à disposition n'a pas été faite s'élève à 1 837 K€.

DÉCOUVERTS AUTORISÉS NON UTILISÉS

Le montant des découverts autorisés et non utilisés, dans le cadre de l'activité Comptes à vue, s'élève à 54 K€.

En K€	2025	2024
Crédit acquisition véhicules	10 322	11 342
Crédit travaux	1 837	1 805
Découverts autorisés non utilisés	54	5 977

● ENGAGEMENT DE GARANTIE REÇUE

Un nouvel engagement de soutien des actionnaires en cas de crise de liquidité a pris effet au 1^{er} avril 2025. Le montant global s'élève à 150 000 K€, il se répartit conformément à la répartition du capital social.

Compte de résultat

Un compte de résultat est établi par activité (Crédit consommation et Banque de détail), les charges directes sont affectées par activité, les charges indirectes sont ventilées en utilisant des clés de répartition.

● CHARGES

INTÉRÊTS ET CHARGES ASSIMILÉES

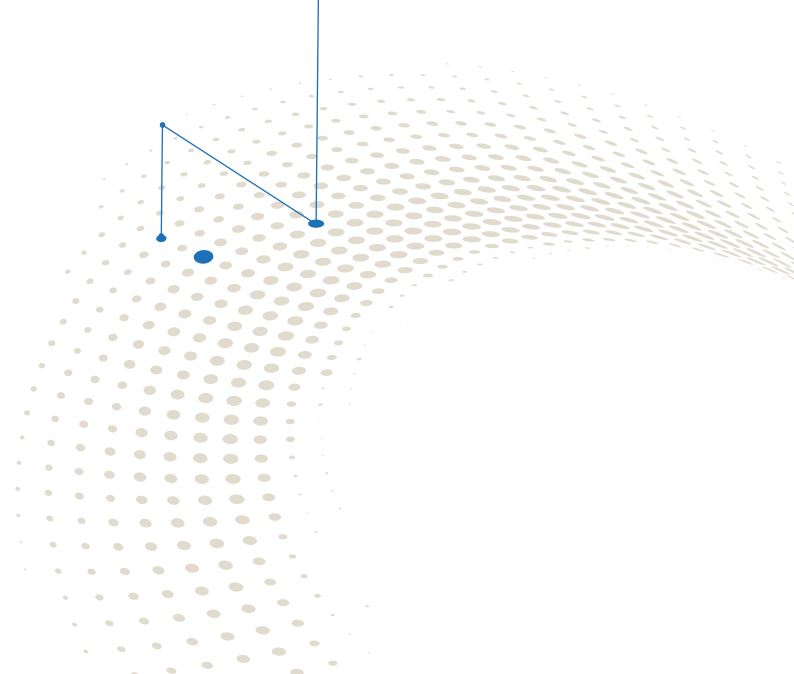
Ce poste comprend toutes les sommes versées aux organismes bancaires au titre des opérations de trésorerie, des opérations interbancaires, des opérations sur titres, ainsi que les charges sur instruments de taux et de recouvrement.

En K€	2025	2024
Charges sur opérations de trésorerie	23 428	29 641
Charges sur opérations à la clientèle	12 533	18 905
Charges sur opérations sur titres	15 805	20 695
Charges sur prestations de services financiers	762	2 287
Autres charges d'exploitation bancaire	980	- 990
TOTAL	53 508	70 537

COMMISSIONS CONSTATÉES EN CHARGES

Elles se décomposent en :

En K€	2025	2024
Commissions de placement	47	125
Commissions sur opérations de hors bilan	836	767
Commissions sur prestations de services financiers	177	177
Commissions sur opérations sur titres	38	11
TOTAL	1 097	1 079



CHARGES GÉNÉRALES D'EXPLOITATION

Ce poste comprend :

En K€	2025	2024
Charges externes	19 797	19 556
Impôts et taxes	306	341
Charges de personnel	17 083	16 797
TOTAL	37 186	36 694

DOTATIONS AUX COMPTES D'AMORTISSEMENT

Elles correspondent à la dépréciation économique des immobilisations. Elles s'élèvent à 1 304 K€ sur l'exercice 2025.

COÛT DU RISQUE ACTIVITÉ CRÉDIT

En K€	2025	2024
Dotations nettes aux provisions	1 184	1 865
Passages en pertes	5 335	4 048
Rentrées sur créances amorties	- 2 020	- 1 279
Garantie des pertes Mutuelles	- 31	- 30
Coût du risque avant Fonds de garantie B	4 468	4 604
Recours à exercer sur Fonds B	- 727	3 124
Pertes imputées sur Fonds B	- 1 993	- 5 185
Rentrées sur créances transférées sur Fonds B	1 806	1 671
TOTAL	3 554	4 214

COÛT DU RISQUE ACTIVITÉ CAV/ÉPARGNE

En K€	2025	2024
Dotations nettes aux provisions	30	- 111
Passages en pertes	658	557
Rentrées sur créances amorties	- 27	- 26
Coût du risque	660	420

CHARGES EXCEPTIONNELLES

Elles concernent principalement :

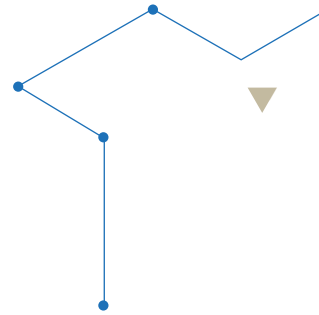
En K€	2025	2024
Charges liées activité CAV / Epargne	161	254
Pertes fraudes CB	25	144
Charges liées activité Crédit	148	43
Provisions Risques et Charges	201	-
TOTAL	535	441

IMPÔTS SUR LES RÉSULTATS

Les impôts sur les résultats regroupent tous les impôts assis sur le résultat, qu'ils soient exigibles ou différés.

Tous les passifs d'impôts différés sont pris en compte ; en revanche, les actifs d'impôts différés ne sont portés à l'actif du bilan que si leur récupération est probable.

Les actifs et passifs d'impôts sont évalués en utilisant les taux d'impôts et les règles fiscales en vigueur à la clôture de l'exercice, lorsque ces textes ne prévoient pas d'évolution du taux ou des règles fiscales applicables.



PREUVE D'IMPÔT (EN K€)

En K€	2025	2024
Résultat consolidé	1 289	225
Impôt comptabilisé	-478	-659
Résultat consolidé avant impôt	1 767	-433
Taux d'impôt applicable	25,00 %	25,00 %
Impôt théorique	442	-108
Impact de la contribution sociale sur l'abattement de 760 K€		46
Activation du déficit	358	-
Total des différences temporaires	-21	-
Total des différences permanentes	-251	-597
Retraitement de consolidation	-55	
Effet des autres éléments	5	
Total Impôt Théorique	478	-659
Impôt comptabilisé	478	-659

IMPÔT (IS)

En K€	Résultat	Impôt sur les sociétés
Résultat d'exploitation	1 743	- 478
Gains/pertes sur actifs immobilisés	-	-
Résultat exceptionnel	24	-
Résultat avant IS	1 767	- 478

RÉPARTITION IMPÔT COURANT ET DIFFÉRÉ

En K€	2025	2024
Actifs d'impôts courants et différés	1 123	897
Impôts courants	-	-
Impôts différés	1 123	897
Passifs d'impôts courants et différés	995	238
Impôts courants	995	238
Impôts différés	-	-

● PRODUITS

INTÉRÊTS ET PRODUITS ASSIMILÉS

Ils se décomposent en :

En K€	2025	2024
Produits sur opérations de trésorerie	28 163	40 753
Produits sur opérations à la clientèle	65 997	60 766
Produits de placements	851	157
Produits sur moyens de paiement	103	345
TOTAL	95 114	102 021

COMMISSIONS PRODUITS

Elles se décomposent en :

En K€	2025	2024
Commissions sur opérations interbancaires	-	-
Commissions sur opérations à la clientèle	1 350	6 091
Commissions sur prestations de services financiers	-	-
TOTAL	1 350	6 091

AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION BANCAIRE

En K€	2025	2024
Commissions d'apport assurance en couverture de prêt	2 589	2 593
TOTAL	2 589	2 593

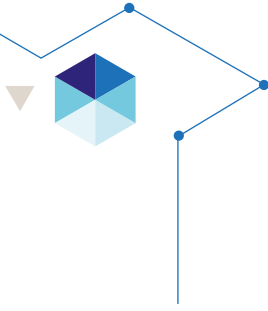
PRODUITS EXCEPTIONNELS

En K€	2025	2024
Divers	559	655
TOTAL	559	655

Les produits exceptionnels sont principalement constitués de différentes opérations avec la clientèle (trop perçus, rejets de remboursement...).

REPRISE FRBG

En K€	2025	2024
Reprise nette aux provisions	-	2 700
TOTAL	-	2 700



Informations complémentaires

● ENGAGEMENTS SUR INSTRUMENTS FINANCIERS À TERME

Les opérations sur instruments financiers à terme de taux d'intérêt, destinées à réduire l'exposition globale de l'établissement au risque de taux n'ont pas à figurer dans les postes de hors bilan.

À titre d'information, les contrats non dénoués, sont regroupés en deux catégories :

- Les swaps payeurs taux fixe, destinés à couvrir les impasses futures à taux fixe par bande de maturité.
- Les swaps payeurs taux variable destinés à couvrir le risque attaché aux swaps des opérations de titrisation, ces derniers étant annulés dans la consolidation du FCT Titrisocram.

Positions conditionnelles en K€	Moins d'un an	Plus d'un an	TOTAL
SWAPS liés aux titrisations	-	-	-
Autres SWAPS payeurs taux fixe	-	126 400	126 400
TOTAL	-	126 400	126 400

Compte tenu de la hausse des taux courts depuis leur conclusion, la valorisation des SWAP en valeur de marché à la clôture de l'exercice fait ressortir une plus-value latente de 104 K€.

● CRÉANCES GARANTIES PAR DES SÛRETÉS RÉELLES

A titre de garantie, Socram Banque procède sur certains contrats de crédit à la prise de gage sur véhicules automobiles.

● RÉSULTAT PAR ACTION

En l'absence d'actions propres, d'options de souscription ou d'achat d'actions émises par le Groupe, le résultat par action est calculé en divisant le résultat par le nombre d'actions en circulation.

● HONORAIRES COMMISSAIRES AUX COMPTES TOUTES TAXES COMPRISES

Le montant des honoraires des commissaires aux comptes est le suivant :

En € TTC	Groupe Y	PWC
Honoraires afférents à la certification des comptes sociaux et consolidés	69 972	97 284
Honoraires afférents aux services autres que la certification des comptes	3 890	
TOTAL	73 862	97 284

● INDEMNITÉS DE DÉPART À LA RETRAITE

Les engagements relatifs aux indemnités de départ en retraite s'élèvent à la clôture de l'exercice à la somme de 994 K€.

Cet engagement est couvert par un contrat d'assurance souscrit auprès de Mutavie.

● RÉMUNÉRATIONS ALLOUÉES AUX MEMBRES DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION AU TITRE DE L'EXERCICE

Le total des jetons de présence versés aux membres du Conseil d'administration s'élève à 68,5 K€.

L'ensemble des rémunérations versées aux personnes visées à l'article L.511-71 du Code monétaire et financier s'élève à 852 158 €.

● RÉPARTITION DES EFFECTIFS

	2025	2024
Cadre	87	88
Non Cadre	131	126

● TRANSACTIONS AVEC LES PARTIES LIÉES

Au cours de l'exercice, il n'a pas été mis en place de transactions significatives avec des parties liées, qui ne seraient pas conclues à des conditions normales de marché.

● ÉVÈNEMENTS POSTÉRIEURS À LA CLÔTURE

La crise en Iran n'impacte pas directement l'activité de financement hormis par la dégradation de l'environnement économique et aura probablement des impacts sur 2026.



Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Exercice clos le 31 décembre 2025

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la société SOCRAM Banque relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au comité d'audit.

Fondement de l'opinion

● RÉFÉRENTIEL D'AUDIT

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport.

● INDÉPENDANCE

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de commerce et par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1^{er} janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note 3.2 de l'annexe aux comptes consolidés qui expose les incidences liées au changement de méthodes comptables relatif à la première application du règlement ANC n°2023-03.

Justification des appréciations - Points-clés de l'audit

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

DÉPRÉCIATIONS AU TITRE DU RISQUE DE CRÉDIT DES CRÉANCES SUR LA CLIENTÈLE PORTANT SUR LES CRÉDITS À LA CONSOMMATION :

Risque identifié	Notre approche d'audit
<p>Tel qu'indiqué dans la note « 4.1 Présentation des opérations avec la clientèle » de l'annexe aux comptes consolidés, le Groupe SOCRAM Banque est exposé aux risques de crédit et de contrepartie. Ces risques, résultant de l'incapacité de ses clients ou de ses contreparties à faire face à leurs engagements financiers, portent notamment sur ses activités de prêts à la clientèle.</p> <p>Les encours de crédit supportant un risque de contrepartie avéré font l'objet de dépréciations dont le montant est évalué à l'aide d'un modèle statistique qui, à partir des données historiques de recouvrement sur des portefeuilles de créances homogènes, détermine les flux futurs recouvrables estimés de ces créances.</p> <p>Nous avons considéré que l'identification et l'évaluation du risque de crédit constituait un point clé de l'audit étant donné que les crédits octroyés à la clientèle représentent une part significative du bilan et que les dépréciations induites constituent une estimation significative pour l'établissement des comptes et font appel au jugement de la Direction pour la détermination des paramètres et modalités de calculs des dépréciations pour pertes attendues sur les encours.</p> <p>Les expositions aux risques de crédit envers la clientèle s'élèvent à 1 305 M€ au 31 décembre 2025, représentent près de 87% du total bilan consolidé de SOCRAM Banque au 31 décembre 2025.</p> <p>Le stock de dépréciation sur les encours de crédits à la consommation s'élève à 37 M€. Le coût du risque au titre des activités de crédits à la consommation sur l'exercice 2025 s'élève à 4,2 M€ (contre 4,2 M€ sur l'exercice 2024).</p> <p>Des éléments sur les expositions et le coût du risque sont détaillés dans les notes 5.2 et 8.1 de l'annexe aux comptes consolidés.</p>	<p>Nos travaux ont consisté à apprécier les données et les hypothèses retenues par la direction pour déterminer les dépréciations sur les créances douteuses sur la clientèle.</p> <p>Nous avons, notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▶ pris connaissance des procédures de contrôle interne afférent au processus de recensement des expositions et de calcul des dépréciations des différents encours de crédit ; ▶ apprécié le niveau approprié des paramètres utilisés par la direction pour le calcul des dépréciations au 31 décembre 2025 ; ▶ procédé à des recalculs indépendants de certains taux de provisionnement avec l'aide de nos spécialistes.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Autres vérifications ou informations prévues par les textes légaux et réglementaires.

Désignation des commissaires aux comptes

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société SOCRAM Banque par votre assemblée générale du 13 mai 2004 pour le cabinet Groupe Y Audit et du 5 mai 2010 pour le cabinet PricewaterhouseCoopers Audit.

Au 31 décembre 2025, le cabinet Groupe Y Audit était dans la 22^{ème} année de sa mission sans interruption et le cabinet PricewaterhouseCoopers Audit dans la 16^{ème} année de sa mission sans interruption.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes consolidés

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés

● OBJECTIF ET DÉMARCHE D'AUDIT

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

▸ il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant

d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

► il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

► il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;

► il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

► il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;

► concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime

suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

● RAPPORT AU COMITÉ D'AUDIT

Nous remettons au comité d'audit un rapport qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au comité d'audit figurent les risques d'anomalies significatives, que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au comité d'audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L.821-27 à L.821-34 du Code de commerce et dans le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le comité d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Fait à Bordeaux et Niort, le 23 avril 2026,

Les Commissaires aux Comptes

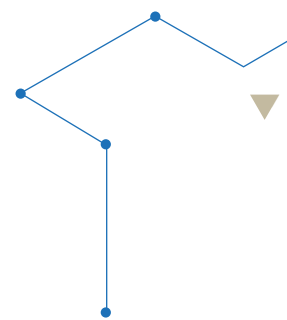
PricewaterhouseCoopers Audit

Groupe Y Audit

Gaël Colabella

Gaël COLABELLA

Christophe MALÉCOT



Résolutions

Projet de résolutions

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DES ACTIONNAIRES DU 7 MAI 2026

PREMIÈRE RÉOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport de gestion établi par le Conseil d'Administration au titre de l'exercice 2025, et du rapport des Commissaires aux Comptes, approuve les comptes annuels sociaux dudit exercice tels qu'ils ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports.

DEUXIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport de gestion établi par le Conseil d'Administration au titre de l'exercice 2025, et du rapport des Commissaires aux Comptes, approuve les comptes annuels consolidés dudit exercice tels qu'ils ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports.

TROISIÈME RÉOLUTION

L'exercice écoulé se traduit par un déficit dans les comptes sociaux.

Report à nouveau créditeur début de période	3 895 423,13€
Perte nette de l'exercice	-2 014 292,44€
Dividendes à hauteur de 0,00 euros par action	0 €
Réserve facultative	0 €
Report à nouveau créditeur fin de période	1 881 130,69 €

L'Assemblée Générale, conformément aux propositions du Conseil d'Administration, décide que le résultat de l'exercice 2025 sera affecté de la façon suivante :

Dividendes à hauteur de 0,00 € par action	0 €
Réserve facultative	0 €
Report à nouveau créditeur	1 881 130,69 €
	1 881 130,69 €

Nous vous rappelons en outre qu'au titre des trois derniers exercices, il a été distribué les dividendes suivants :

Année	2023	2024	2025
Dividende par action	0,45€	0€	0€

QUATRIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée générale, après avoir entendu le rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les opérations visées à l'article L225-38 du Code de commerce, approuve et ratifie les autorisations données par le Conseil d'administration.

CINQUIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée générale donne quitus au Conseil d'administration pour sa gestion au titre de l'année 2025.

SIXIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée générale décide de fixer à 80 000€ le montant maximal des jetons de présence à allouer au Conseil au titre de l'exercice en cours.

SEPTIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale émet un avis favorable sur l'enveloppe globale des rémunérations de toutes natures versées, au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2025 aux dirigeants effectifs prévus à l'article L511-13 du Code monétaire et financier et aux catégories de personnel telles qu'énumérées par l'article L511-71 du Code monétaire et financier, s'élevant à 852 158 €.

HUITIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale, en application de l'article 16 des statuts, nomme Arnaud SANTOIRE administrateur de Socram Banque en remplacement de Daniel SPITEZKI pour la durée restant à courir du mandat de ce dernier, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale qui statuera en 2029 sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2028 sous réserve de l'appréciation par l'ACPR de son honorabilité de ses connaissances, ses compétences et son expérience conformément à l'Instruction n°2018-I-06.

NEUVIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale, en application de l'article 16 des statuts, renouvelle AGPM Assurances - mutuelle d'assurance en qualité d'administrateur, pour une durée de six années, soit jusqu'à l'Assemblée générale ordinaire qui se réunira en 2032 pour statuer sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2031, sachant que celle-ci désignera d'ici fin juin 2026 son représentant personne physique.

DIXIÈME RÉOLUTION

Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'un extrait ou d'une copie du procès-verbal de la présente Assemblée Générale pour l'accomplissement des formalités légales.



S.A. au capital de 70 000 000 € - RCS Niort 682 014 865
Siège social : 2 rue du 24 Février
CS 90 000 - 79092 Niort cedex 9

Tél : 05 49 77 49 77 - Fax : 05 49 09 09 01
www.socrambanque.fr